



De la Wallonie d'hier, nous créons celle de demain

RAPPORT ANNUEL

2011



Sommaire

Editorial	3
PARTIE I	
Présentation de la société SPAQuE	5
Mission	5
Vision	5
Engagements	6
Règle cardinale	6
Chaîne des valeurs	6
Structure	9
Membres du personnel au 31 décembre 2011	10
PARTIE II	
Bilan des activités 2011-2012	15
L'inventaire des sites	18
Cokerie Flémalle	20
Sobeca	24
Fonderie Léonard Giot	27
Felon-Lange	30
Le réseau fluvial de Wallonie	32
PARTIE III	
Un acteur du développement économique de la Wallonie	35
Organigramme des sociétés participées et filiales	37
Les participations	38
Les filiales	42
PARTIE IV	
SPAQuE en chiffres	45
Préambule	45
Résultats enregistrés en 2011	46
Les comptes annuels	61
Le Rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2011	67
Les certifications	70



Situé en tout début de la chaîne des valeurs, l'inventaire remplit un rôle clé dans le processus qui aboutira à la réhabilitation d'une friche industrielle ou d'une décharge. Grâce, notamment, à un important travail de repérage et de collecte d'informations sur le terrain, l'inventaire alimente, en permanence, une base de données relative aux sites potentiellement pollués en Wallonie.

Editorial

Cela fait maintenant vingt et un ans que SPAQuE mène une tâche, ô combien cruciale, pour le développement économique et durable de la Wallonie. Cette tâche, c'est l'inventaire des sites potentiellement pollués. Elle est titanesque.

Dès 1991, année de sa création, SPAQuE a tout mis en œuvre pour compléter et actualiser les inventaires de sites existants dont l'inventaire de 1.400 "dépotoirs, dépôts sauvages et décharges". Année après année, cette liste s'est enrichie notamment par l'adjonction des friches industrielles. Aujourd'hui, l'inventaire identifie quelque 6.000 sites. Or, si l'on s'en réfère aux connaissances acquises dans les régions industrielles voisines, le nombre de sites potentiellement pollués pourrait s'élever à 18.000 en Wallonie. Si l'on parle en superficie, cela représenterait plus de 4.000 hectares !

On comprend mieux ainsi l'importance de cet inventaire. Il concerne, à la fois, la santé de la population, l'avenir économique de la Wallonie et la qualité de son environnement. L'ensemble rejaillissant sur l'image de notre Région dont personne ne conteste l'impact qu'elle peut avoir sur les candidats investisseurs.

Comme on le découvrira en lisant ce Rapport annuel, SPAQuE a acquis, en vingt et un ans de pratique, un savoir-faire indéniable en matière d'inventaire de sites potentiellement pollués. Elle a, également, développé une méthodologie rigoureuse et finalisée, aujourd'hui, la mise au point d'un outil informatique exceptionnel comme on le lira.

Je me permettrai d'insister, ici, sur l'une des principales valeurs ajoutées de la méthodologie mise en place par notre entreprise. Je veux parler de l'expertise de terrain. Les membres de la Cellule de l'inventaire sillonnent, en effet, à longueur d'année le territoire wallon, avec pour objectif le recueil d'informations les plus pertinentes qui soient sur les sites susceptibles de rentrer dans l'inventaire. Et pour atteindre cette pertinence, la visualisation du site s'avère aussi importante que les contacts humains, le dialogue avec les riverains, voire le propriétaire.

Enfin, on l'aura compris, la Cellule de l'inventaire remplit une fonction clé dans le lancement du processus de sélection et de hiérarchisation des sites potentiellement pollués. Ce processus aboutit, après bilan historique, investigations d'orientation et investigations des caractérisations, à l'élaboration de la "liste des sites prioritaires" à réhabiliter que SPAQuE soumet régulièrement au Gouvernement wallon, comme le prévoit son Contrat de gestion.



Philippe ADAM
Administrateur Directeur



Le site "Centrale électrique de Farciennes" est en cours de réhabilitation par SPAQuE. D'une superficie totale de 32 hectares, il constituera – lorsque sa réhabilitation, financée grâce aux fonds européens FEDER, sera terminée – l'entrée sud de l'Ecopôle, une zone d'activité économique s'articulant autour du développement durable. Sept premiers hectares réhabilités ont été remis à la disposition du Port autonome de Charleroi en 2012.

En 2011, SPAQuE y a fait appel à une équipe de plongeurs spécialisés qui ont soudé des plaques de métal à la sortie d'un collecteur inutilisé aboutissant dans la Sambre. Un travail indispensable afin d'éviter toute inondation dans les excavations.

PARTIE I

Présentation de la société SPAQuE

Mission

L'entreprise SPAQuE, notamment spécialisée dans l'amélioration de la qualité de l'environnement de friches industrielles et de décharges, est acteur et partenaire du développement économique et durable de la Wallonie.

Après les indispensables investigations et analyses scientifiques, SPAQuE réalise les travaux de réhabilitation en fonction de la nature des pollutions et des affectations potentielles des sites. Elle y intègre, le cas échéant, la construction de nouvelles infrastructures favorisant le redéploiement.

Ainsi, chaque année, SPAQuE met à disposition du monde économique de nombreux hectares réhabilités pour accueillir les projets qui feront la Wallonie de demain.

Vision

Ensemble reconnu pour son expertise scientifique au niveau international, la société SPAQuE propose le panel complet des compétences indispensables à la mise en œuvre d'une politique de gestion de la qualité de l'environnement et de la santé répondant aux principes du développement durable.

L'équipe multidisciplinaire de la société SPAQuE est composée de femmes et d'hommes, experts les plus pointus dans les domaines du sol, de l'air, de l'eau, de la santé, de l'énergie et d'autres disciplines complémentaires.

Grâce à une approche rigoureuse et éprouvée, elle mène chaque jour à bon terme le pilotage des projets les plus complexes.

SPAQuE travaille tant pour les clients privés que publics. Pour la Wallonie, la société est l'acteur du redéploiement socio-économique reconnu dans :

- l'amélioration de la connaissance des sites pollués ;
- les études des faisabilités économique, technique et urbanistique des sites pollués ;
- la conception et la réalisation des travaux de réhabilitation des sites pollués et de construction.

Engagements

Les engagements de la société SPAQuE en termes de culture d'entreprise sont :

- l'Initiative
- l'Intégrité
- l'Autonomie
- la Qualité du travail
- l'Esprit d'équipe

Règle cardinale

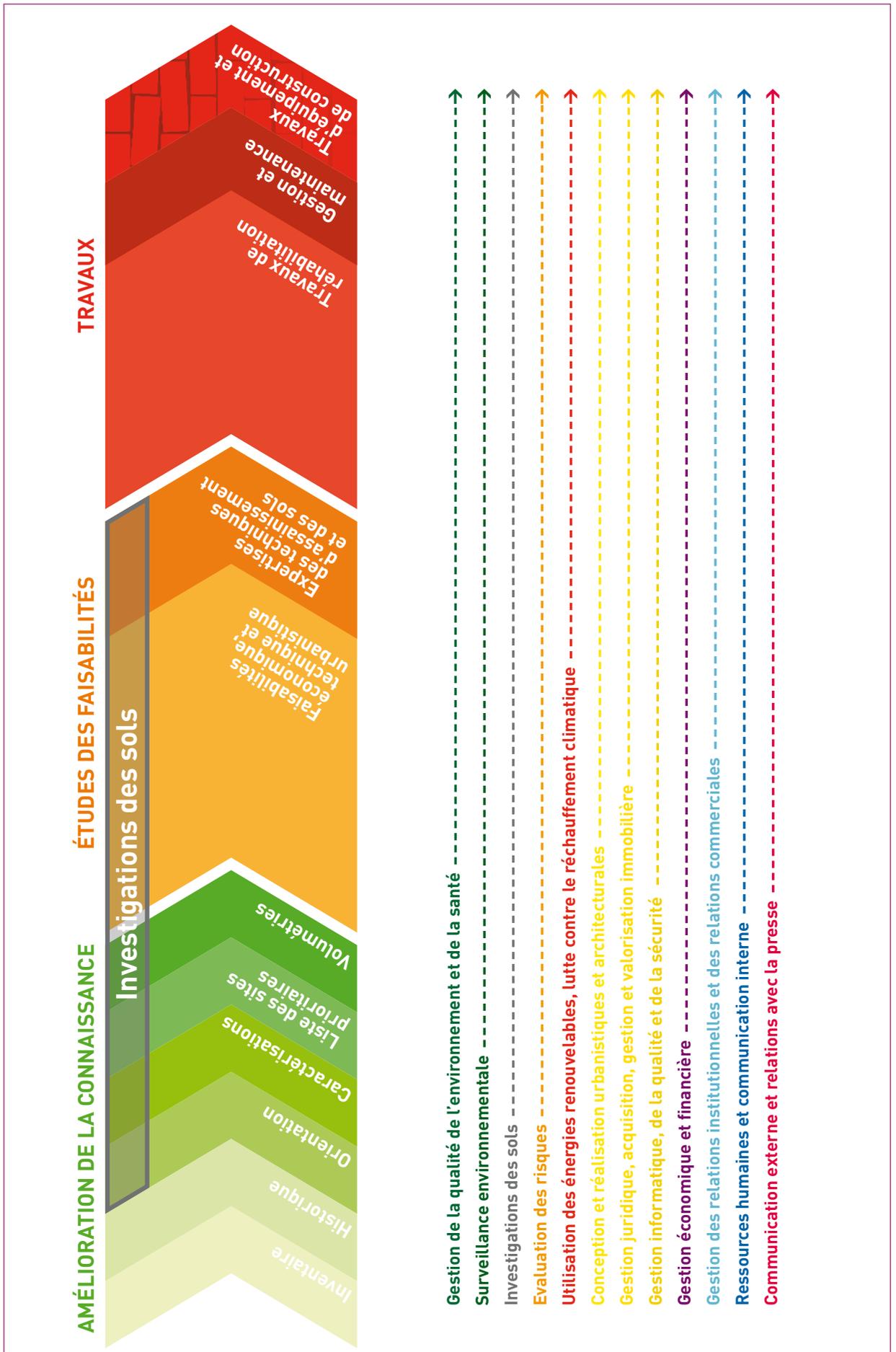
"Seule l'expertise scientifique guide les décisions et les orientations de SPAQuE."

Chaîne des valeurs

La Chaîne des valeurs de la société énumère, de manière séquentielle, les activités scientifiques et techniques de notre chaîne de production, tout en intégrant les autres activités scientifiques et techniques transversales. Ensemble, elles permettent d'optimiser une réhabilitation en se fondant sur l'expertise et sur la connaissance.



L'une des missions de SPAQuE est de réhabiliter les friches industrielles polluées. Ce faisant, elle éradique du paysage de la Wallonie des sites qui présentent d'incontestables risques potentiels pour la santé humaine et pour l'environnement. Dans le même temps, elle remet à disposition, chaque année, des hectares de terrains disponibles pour le développement économique et durable de la Wallonie.



Elaboration de l'inventaire des sites potentiellement pollués
Historiques des activités sur les sites potentiellement pollués, décharges, sites industriels et autres
Investigations d'orientation des sites potentiellement pollués, décharges, sites industriels et autres
Caractérisations environnementale et urbanistique
Elaboration au minimum annuelle de la liste des sites prioritaires devant faire l'objet d'une réhabilitation
Volumétries
Gestion de la qualité de l'environnement et de la santé
Surveillance environnementale des sites de la base de données
Investigations des sols
Etude des faisabilités économique, technique et urbanistique
Evaluation des risques
Expertises des techniques d'assainissement et des sols
Utilisation des énergies renouvelables et lutte contre le réchauffement climatique
Travaux de réhabilitation
Travaux d'équipement et de construction
Gestion et maintenance des sites réhabilités
Conception et réalisation urbanistiques et architecturales
Gestion juridique, acquisition, gestion et valorisation immobilière
Gestion informatique, de la qualité et de la sécurité
Gestion économique et financière
Expertise de la qualité des procédures
Gestion des relations institutionnelles et des relations commerciales
Ressources humaines et communication interne
Communication externe et relations avec la presse

Structure

Direction générale des départements et des services spécifiques

Ph. ADAM

Service de la communication externe et des relations avec la presse

J.-F. DELIEGE

Direction des départements techniques, du service technico-commercial et des services spécifiques

P. JACQUEMART

Service des relations institutionnelles

Ch. GOISET

Département de la gestion urbanistique, juridique, immobilière et de l'informatique

S. al ASSOUAD

Service de la gestion juridique, immobilière et documentaire

E. COLLA

Service de la gestion des réseaux informatiques

J.-L. LOWARD

Service géomatique, urbanisme et architecture

N. REGINSTER

Département de l'amélioration de la connaissance des sites pollués

Ph. SCAUFLAIRE

F. MAQUET

Service de l'acquisition de la connaissance des sites potentiellement pollués

Ph. TOMSIN

Service des investigations d'orientation et des caractérisations

D. LEONARD

Service de l'étude des impacts des sites pollués sur la santé et de la surveillance

environnementale

P. DUQUESNE

Département financier : achats, comptabilité et études économiques

P. EYEN

Service des achats et des études économiques

S. STEVENART

Département des études des faisabilités, des énergies renouvelables et de l'évaluation des risques

A. LOX

V. VANDENHEEDE

Service des études des faisabilités

B. BEUTHE

Service de l'évaluation des risques

M. JAILLER

Département de la conception et de la réalisation des travaux de réhabilitation, d'équipement et de construction et de la gestion des sites réhabilités

Ph. THIRY

Th. NAMECHE

Service des travaux

V. LANSIVAL

Services des travaux et de la maintenance

E. GUERLOT

Membres du personnel au 31 décembre 2011

					
Pierrette SPITS	Dimitri RECLAIRE	Ingrid BEZIKOFER	Christian THERASSE	André LOX	Alain BOURGUIGNON
					
Daniel VOS	Esméralda DOMINGUEZ	Giovanna MANCUSO	Michaël THIRY	Nicolas VANHECKE	Emmanuel COLLA
					
Fabienne NEUVILLE	Cédric DI CINTIO	Maud LE BEL	Birgitta BEUTHE	Raoul REQUENA	Gilles GOSSELET
					
Chantal DELBEKE	Stéphane FLAMENT	Pierre BRICTEUX	Eric VANDENBERGHE	Joëlle SLUSE	Patrice MUIT
					
Sylviane DELVAUX	Nadia DE GASPERIN	PoL JACQUEMART	Carinne DECHAMBRE	Elisabeth HANSENNE	Thierry NAMECHE





Francine DANHIER



Nicolas REGINSTER



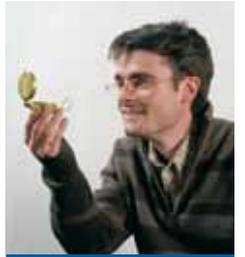
Christel TALBOT



Carole PAILLOT



Patrick MACHIELS



Alexandre BERNIER



Claudia NECULAU



Sébastien KISS



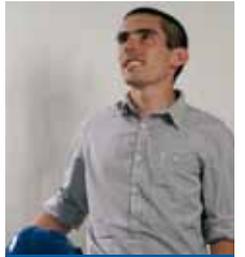
Jean-Frédéric DELIEGE



Sandrine GERLACHE



Julie LECLERCQ



Sébastien RABOLLI



Joël PRIVOT



Carol SACCARO



Philippe MATHIEU



Christophe COLLETTE



Marie JAILLER



Charlotte LENOIR



Vincent de LAME



Virginie LANSIVAL



Christine GOISET



Patricia DUQUESNE



Vincent VANDENHEEDE



Pierrette DESCAMPS



Jessica LAMPECCO



SPAQuE réhabilite les 16,75 hectares du site "Boch Keramis" situé à La Louvière, des travaux financés par les Fonds européens FEDER et la Wallonie. L'ensemble de cette réhabilitation s'effectue en étroite concertation avec la Ville de La Louvière et le promoteur immobilier Wilhelm & Co. La réhabilitation de SPAQuE est, ainsi, rendue plus efficiente car adaptée au projet immobilier ce qui est, par ailleurs, tout bénéfique pour le promoteur qui voit l'assainissement des sols adapté à l'implantation de ses constructions et aux activités qu'elles abriteront.

A Tubize, SPAQuE a réhabilité le site "Tubize Plastics" en étroite concertation avec la société Equilis qui y a développé un projet immobilier d'immeubles de commerces et de logements. Cette collaboration, gagnante pour les deux parties, a permis de rendre plus efficiente la réhabilitation menée par SPAQuE puisqu'elle a tenu compte de l'implantation des futurs bâtiments. Quant au promoteur, il a eu l'assurance de construire, sans mauvaises surprises, sur des zones assainies en fonction de son projet. Le coût de la réhabilitation a, donc, été optimisé de même que celui du projet immobilier.



PARTIE II

Bilan des activités 2011-2012

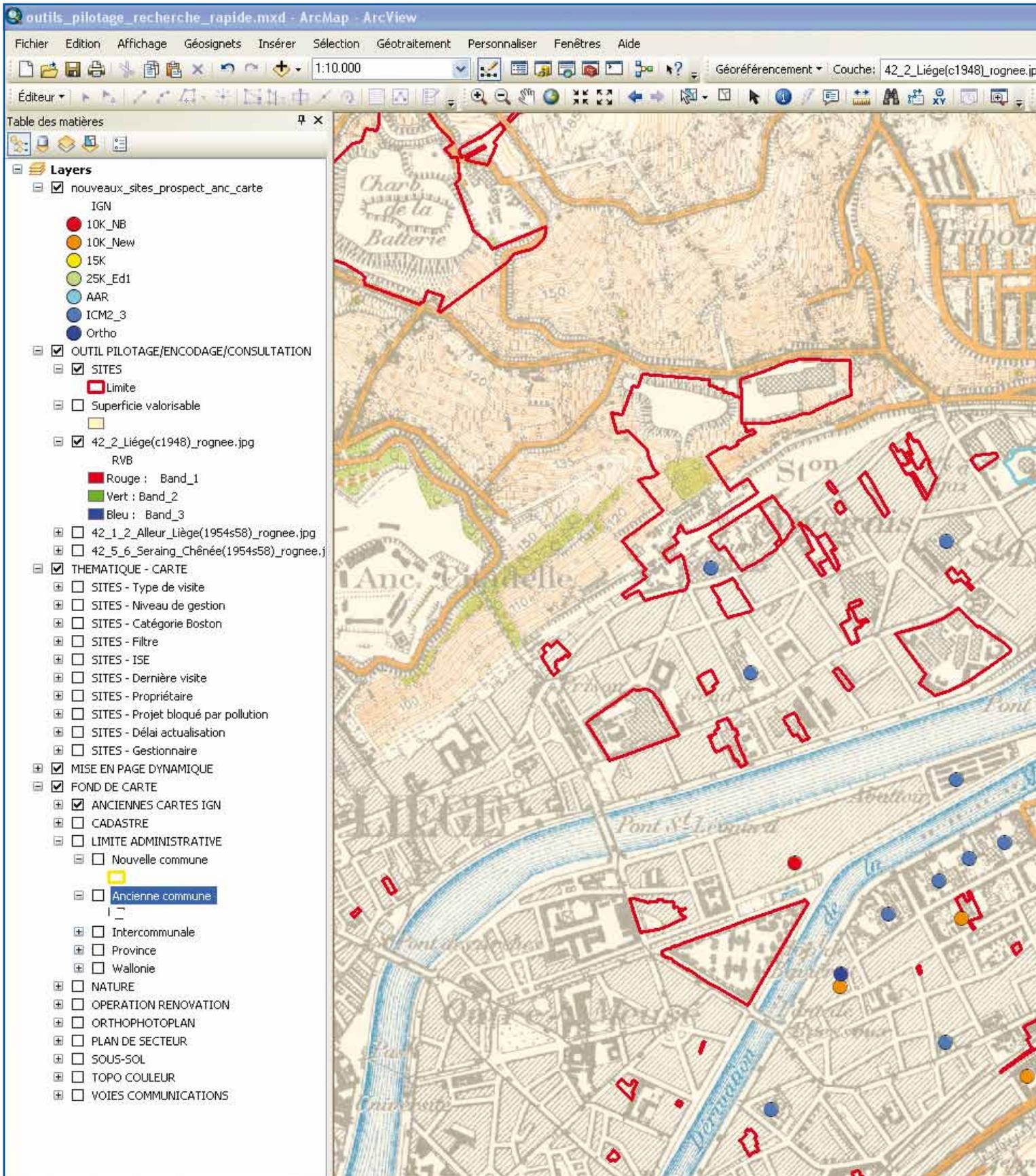
Cette partie est consacrée au bilan des activités de SPAQuE durant l'année 2011 mais aussi 2012. En effet, certains dossiers, certains chantiers s'étalent, par l'importance des moyens mis en œuvre, par la lourdeur de la réhabilitation à réaliser, sur plusieurs années. Nous avons donc souhaité en donner un aperçu beaucoup plus global qu'à l'habitude.

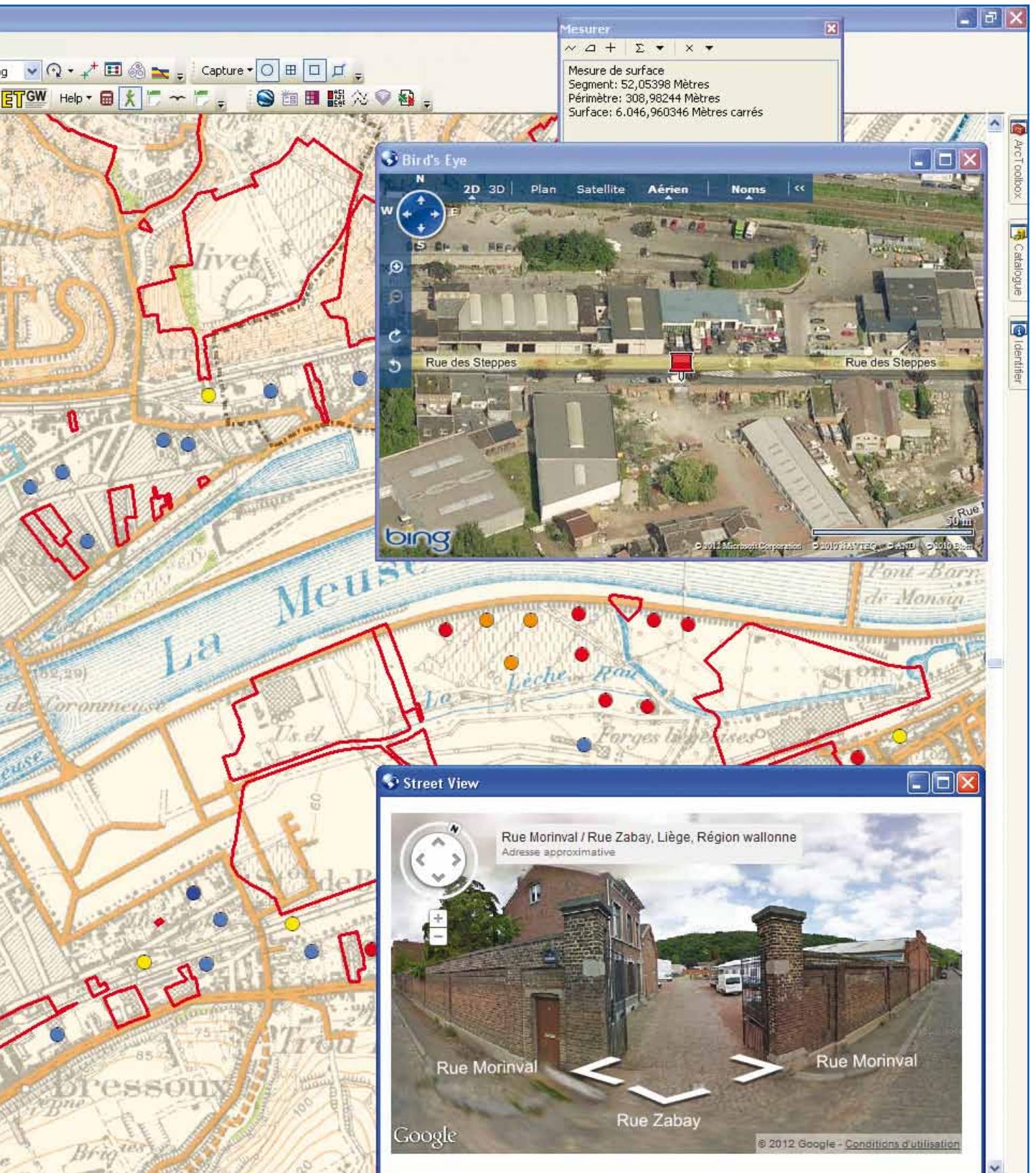
En 2011, SPAQuE a confirmé ses capacités à réagir dans l'urgence en organisant l'enlèvement de milliers de tonnes de déchets entreposés à l'extérieur des hangars de l'entreprise Sobeca de Jemeppe-sur-Sambre. Nous avons, également, entamé la troisième étape des travaux de réhabilitation du site "Cokerie Flémalle". Ce site accueillera une plate-forme logistique trimodale (route/rail/fleuve) dont SPAQuE entamera la construction début 2013. Cette opération fera l'objet d'un "*ruling TVA*" qui permettra à SPAQuE de récupérer la TVA sur les travaux de réhabilitation et sur ses travaux de construction.

En 2011, l'entreprise a également poursuivi la réhabilitation du site de l'ancienne fonderie Felon-Lange, à Huy, qui s'est terminée en 2012. Deux campagnes de fouilles archéologiques, particulièrement fructueuses, y ont été concomitamment menées par le Service public de Wallonie. A Marchienne-au-Pont, la réhabilitation du site "Fonderie Léonard Giot" touche, au moment d'imprimer ce rapport, à sa fin. Un projet de hall relais et de microzone d'activité économique y fera l'objet d'un partenariat entre IGRETEC et SPAQuE.

Enfin, le Gouvernement wallon a fait appel aux compétences de SPAQuE en matière de gestion financière, de coordination technique et de gestion des ressources humaines pour mettre sur pied un plan de financement du dragage des voies navigables de Wallonie et du traitement des boues issues de ce dragage.

Bon an mal an, SPAQuE gère ainsi, toutes activités confondues, une centaine de dossiers qui concernent l'ensemble de la Wallonie. Au travers du Plan Marshall, du Plan Marshall 2.Vert, des fonds européens FEDER et de son contrat de gestion, elle est un acteur majeur du développement économique et durable de la Wallonie. Au travers de toutes ses activités et en vingt et un ans d'existence, ce sont quelque 380 millions d'euros qu'elle a injectés dans l'économie.





Afin de répertorier, localiser et délimiter préliminairement les sites, et pour optimiser ses visites de sites, la Cellule de l'inventaire utilise un système d'information géographique, complété notamment d'un système de visualisation (photos aériennes à basse altitude et photos au niveau de la rue). Exemple sur cette carte IGN 42/2 datant de 1948.

L'inventaire des sites : vingt et un ans d'expérience et de savoir-faire



Premier maillon de la chaîne des valeurs (voir p. 7), l'inventaire joue un rôle clé dans la méthodologie de sélection des sites pollués – à réhabiliter prioritairement – proposés au Gouvernement wallon. Dans un premier temps, sur la base de critères scientifiquement établis, il localise, identifie et délimite provisoirement les sites. Dans un second temps, au moyen d'une méthodologie rationnelle de mise en priorité, il identifie ceux qui méritent un bilan historique soigneux, préparatoire aux investigations des sols et des eaux et, le cas échéant, à une réhabilitation.

Deux siècles d'activités industrielles lourdes ont laissé, en Wallonie, bien des friches et de nombreux sols, sous-sols et eaux souterraines pollués. Une législation inadaptée a, par ailleurs, rendu possible une multiplication incontrôlée des dépotoirs et des dépôts sauvages jusque dans les années 1980. A ce jour, SPAQuE estime – préliminairement au stade de l'inventaire et sur la base des données recueillies dans les régions industrielles voisines – qu'il existe près de 18.000 hectares de sites potentiellement pollués en Wallonie. Cette estimation s'accroît quasi quotidiennement.

En 2008, le cabinet international de conseil en stratégie *Boston Consulting Group* évaluait à plus de 2.800 hectares la superficie sur laquelle SPAQuE pourrait être amenée à intervenir en zones urbaines et périurbaines¹ ; en vingt et un ans d'existence, elle en a déjà réhabilité et remis à la disposition d'acteurs économiques plus du cinquième. Récemment encore, la Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) soulignait l'existence de près de deux cents SAR (sites à réaménager) pollués ou présentant un risque de pollution élevé, et totalisant une superficie de près de 1.200 hectares².

Dès sa naissance, en 1991, SPAQuE a eu pour mission d'établir et d'actualiser en permanence l'inventaire des sites pollués, ou susceptibles de l'être, sur le territoire de la Wallonie³. L'exécution de cette mission a été confirmée par le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et, plus récemment, dans le contrat de gestion de 2007 qui lie SPAQuE au Gouvernement wallon⁴.

Etendu des décharges aux friches industrielles en 2001, l'inventaire alimente la base de données Walsols depuis 2005. A ce jour, il recense plusieurs milliers de sites effectifs, auxquels s'ajoutent autant de sites d'anciennes activités à risques totalement disparus du paysage et plusieurs centaines de sites entièrement ou partiellement réoccupés par de l'habitat, ou des activités communautaires, de services publics ou de loisirs.

Rien n'est plus faux de penser qu'un inventaire, une fois dressé, est établi une fois pour toutes. Par nature, il est condamné à être continuellement actualisé. A peine acquise, une donnée est susceptible d'être déjà obsolète. La

¹ Il s'agit de 1.045 hectares de sites de catégorie A (soupçonnés d'être très fortement pollués), de 726 hectares de sites de catégorie B (soupçonnés d'être fortement pollués) et de 1.040 hectares de sites de catégorie C (soupçonnés d'être moyennement pollués) ; cf. Développement stratégique de SPAQuE. Document de synthèse, 11 septembre 2008, p. 17.

² "[Cent septante] SAR "de fait" (1.190 ha) présentent, selon la DGATLPE, un risque de pollution du sol élevé" ; cf. Tableau de bord de l'environnement wallon 2010, p. 120. Deux cent cinq sites sont considérés comme pollués par la DGO4 ; cf. tableau dans le rapport du Conseil économique et social de la Région wallonne, Regard sur la Wallonie 2009, Liège, s. d., p. 63.

³ Article 39, § 1^{er}, du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets (M.B., 2 août 1996).

⁴ Article 18, § 1^{er}, du contrat de gestion du 13 juillet 2007 entre le Gouvernement wallon et la Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement (M.B., 18 septembre 2007).

pratique d'inventaires (et pas seulement de sites industriels ou de décharges) dans plusieurs pays d'Europe l'a démontré plus qu'à suffisance et de longue date⁵.

Pour accomplir sa mission, SPAQuE dispose d'une méthodologie d'inventaire éprouvée et scientifiquement fondée. Celle-ci est adaptée tant à la recherche permanente de sites non encore connus (y compris ceux apparaissant régulièrement à la suite de cessations d'activités, ventes, déshérences, etc.) qu'à la mise à jour et à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité documentaires des données relatives aux sites déjà inventoriés.

Sur la base de critères rationnels (subordonnés à des appréciations de qualité d'information et évaluant tant l'impact environnemental potentiel des anciennes activités que la pertinence d'une réaffectation à vocation économique) et mettant en œuvre les outils élaborés par le *Boston Consulting Group*, cette méthodologie permet d'établir une cotation systématique et, donc, une hiérarchisation raisonnée de l'ensemble des sites inventoriés. C'est cette hiérarchisation ("liste des sites prioritaires") qui est soumise annuellement au Gouvernement wallon.

L'inventaire récolte, vérifie et exploite une multitude de données descriptives, chiffrées, iconographiques et cartographiques, tant actuelles qu'historiques.

L'examen critique de ces données est de la plus haute importance. Se référer à de trop anciennes cartes, prendre pour argent comptant témoignages de riverains ou écrits imprécis et non fondés, c'est prendre le risque d'introduire des erreurs ou imprécisions dans l'inventaire.

Enfin – et ce n'est pas la moins importante des remarques que l'on puisse faire –, étymologiquement, "inventaire" vient du latin *invenire*, qui se traduit notamment par "rencontrer". C'est bien de cela qu'il s'agit: la collecte critique des informations, tantôt aux abords du site, tantôt directement auprès de riverains ou de propriétaires, est non seulement la composante la plus essentielle de la mission de l'inventaire, mais elle en est aussi la plus exigeante.

Conscient de l'importance fondamentale de sa mission, l'inventaire adapte régulièrement et systématiquement sa méthodologie de manière à répondre aux spécificités des nouvelles demandes faites à SPAQuE. Une hiérarchisation de décharges ne se réalise pas de la même manière qu'une hiérarchisation de friches industrielles pour le Plan Marshall par exemple.

Dans le cadre d'une collaboration transversale entre divers services de SPAQuE aux compétences pluridisciplinaires (Historique, Environnement-Santé et Géomatique, Urbanisme et Architecture), la méthodologie poursuit son processus d'amélioration continue. De nouvelles procédures sont élaborées, mises en pratique et évaluées afin de compléter le référentiel ISO en usage au sein de SPAQuE.

Ainsi, toutes les délimitations présumées et autres limites établies à toutes les étapes de la chaîne des valeurs, ainsi que les divers périmètres légaux, sont géoréférencés. Un nouvel outil informatique d'exploitation des données de l'inventaire est en développement. Interactif avec une application de géotraitement, il fusionne les divers outils utilisés à ce jour pour hiérarchiser les sites et en rationaliser les visites.

Afin d'alimenter ledit outil avec un vocabulaire commun, un lexique des termes spécifiques sert de référence. En fonction de l'évolution de l'expertise, leurs définitions sont révisées; de nouvelles définitions sont établies lorsque cela s'avère nécessaire.

En matière d'inventaire de sites potentiellement pollués, SPAQuE dispose d'une expérience de plus de quinze ans, met en œuvre des moyens techniques modernes et régulièrement adaptés, et s'est entourée de gestionnaires dynamiques, grandement expérimentés et enthousiastes.

Pour qu'il soit fiable – et donc exploitable –, un inventaire doit être dressé et actualisé par des acteurs ayant une très bonne connaissance du terrain, un solide réseau de contacts et une longue expérience en la matière. Leur capacité à nouer de fructueuses relations humaines joue un rôle sans doute aussi important que celle qu'ils ont à maîtriser un savoir-faire spécifique et reconnu⁶.



⁵ Architectural heritage: inventory and documentation methods in Europe. Proceedings of the European colloquy organised by the Council of Europe and the French Ministry for Education and Culture, Direction du patrimoine, Nantes, 28-31 October 1992, coll. Cultural heritage, No. 28, Strasbourg, 1993.

⁶ PH. SCAUFLAIRE et CL. NECULAU, "Contaminated sites inventory and prioritization in order to be rehabilitated", communication aux journées d'études Contaminated Sites Management, Sinaia (Roumanie), 13 avril 2011; S. CONSTANT, "The inventory of contaminated brownfields and their prioritization", communication au séminaire Assainissement des sols pollués, dans le cadre de l'accord de coopération Wallonie-Pologne, Institut des Mines de Katowice, 17 avril 2012.

“Cokerie Flémalle” : une réhabilitation en étroite concertation avec un investisseur privé

Historique

1922

Mise en service d'une première
batterie de 45 fours à coke

1947

Construction d'une seconde cokerie

1984

Cessation des activités

1990

Démantèlement des installations techniques

2001

Premières investigations des sols sur le site

2005

Plan Marshall et achat du site par SPAQuE

2008

Début des travaux d'enlèvement
des terres cyanurées

2009

Début des travaux de prise en charge
de la zone surélevée

2011

Début des travaux
de réhabilitation des sols

2012

Prise en charge du solde
des terres cyanurées et traitement des *hot spots*

2013

Début de la construction de la plate-forme
logistique trimodale



Cokerie Flémalle



Introduction

“Cokerie Flémalle” est un site particulièrement remarquable dans l’histoire des réhabilitations menées par SPAQuE. Tout d’abord, parce que les sols de cette friche industrielle présentent des niveaux de pollution, notamment en benzène, naphthalène et cyanure, particulièrement importants. Sa réhabilitation a, dès lors, nécessité la prise de mesures de sécurité relativement exceptionnelles. Ensuite parce qu’un important projet immobilier va s’y concrétiser avec l’installation d’une plate-forme logistique trimodale, de bureaux et de PME.

Ce site rencontre, ainsi, à la fois les objectifs du Plan Marshall, en matière d’environnement et de santé des populations riveraines, et ceux du Plan Marshall 2.Vert en matière de développement économique.

Situé à cheval sur les territoires de la commune de Flémalle et de la Ville de Seraing, le site a connu une intense activité industrielle entre 1922 et 1984. Deux cokeries de, respectivement, 113 et 60 fours à coke y seront successivement mises en activité. On y exploitera également une installation de désulfuration, un gazomètre et une centrale électrique, tandis que des unités de récupération et de traitement des sous-produits de la houille y fonctionneront.

En 1984, la société Espérance-Longdoz y cessera ses activités et, en 1990, la plupart des installations techniques seront démantelées et, pour partie, enfouies sur place.

La réhabilitation du site

Dès 2001, SPAQuE est saisie du dossier concernant la réhabilitation de ce site de 7,5 hectares. Elle va compiler et interpréter les données existantes, puis élaborer un plan d’échantillonnage des sols et des eaux.

Ce plan prévoit 559 échantillons de sol, 169 échantillons d’eau souterraine, 3 échantillons de produits en phase libre, 10 échantillons de gaz du sol sur site et 22 échantillons d’air.

Les résultats des analyses de ces échantillons font apparaître une importante pollution tant dans le sol que dans les eaux souterraines. En plus de la présence de produits en phase libre (goudron, par exemple), certains polluants sont présents dans des concentrations mille fois supérieures aux normes admissibles. Il s’agit de cyanure, d’hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocycliques (HAP et HAM), d’huiles minérales et de métaux lourds.

Chargée en 2005, dans le cadre du Plan Marshall, de la réhabilitation de cette friche industrielle hautement polluée, SPAQuE procède alors aux études des faisabilités. Celles-ci comportent une évaluation des risques qui consiste à évaluer l’impact des polluants présents sur le site sur la santé humaine, la ressource en eau et les écosystèmes. Cette évaluation permet de déterminer le niveau de dépollution du site à atteindre en fonction de son affectation future. Ensuite, l’étude des faisabilités proprement dite vise à définir les techniques de réhabilitation qui y seront employées. Un travail qui s’effectue en collaboration étroite avec le service de l’évaluation des risques et celui de la géomatique, de l’urbanisme et de l’architecture.

Dans le cas de “Cokerie Flémalle”, la réhabilitation du site a, donc, été conçue de façon à ce que puissent s’y installer une plate-forme logistique trimodale sur 6,5 hectares et un parc de PME ainsi que de bureaux sur 1 hectare.

Un chantier en trois étapes

Le chantier de réhabilitation du site s'est déroulé en trois étapes, qui ont débuté en 2008 pour se terminer en 2013. Au cours de ce chantier, 18.000 tonnes de terres cyanurées (les "terres bleues") auront été excavées et envoyées en centre de traitement agréé ; 122.000 m³ de déchets et de remblais auront été regroupés et concassés ; 336.000 tonnes de terres polluées auront été excavées et évacuées, par barges, vers des centres de traitement agréés.

1^{re} étape : août 2008

Cette première étape a débuté avec le ramassage et l'évacuation des déchets présents à la surface du site. Ensuite, il a été procédé au débroussaillage, au déboisement et au dessouchage.

Une fois ces opérations réalisées, 35 ares ont été excavés, sur une profondeur maximale de 1,5 mètre à 3 mètres, afin de procéder à une première évacuation de terres cyanurées ; 8.500 tonnes de ces terres ont été transportées en centre de traitement agréé.

2^e étape : 2010

La deuxième étape a consisté en l'excavation, le prétri et le concassage des remblais présents sur la zone surélevée du site située le long du quai côté Meuse. Les produits issus du prétri et du concassage ont été stockés en andains sur le site. Ils ont fait l'objet d'investigations de caractérisation destinées à vérifier s'ils pouvaient être ultérieurement utilisés comme remblais sur le site ou s'ils devaient être envoyés en centre de traitement.

3^e étape : fin 2011-2012

Lors de cette étape, les andains (issus de la 2^e étape) identifiés comme pollués ont été évacués en centre de traitement agréé. Les tas restants ont été regroupés ; 9.500 tonnes de terres cyanurées ont été évacuées à cette occasion.

L'excavation des terres polluées a, alors, pu commencer.

Deux types d'excavations ont été prévus :

- les excavations standard dont la profondeur s'étale de 60 centimètres à 5,5 mètres de profondeur ;
- les excavations des *hot spots* allant de 6,5 à 7,5 mètres de profondeur.



Hot spots

Trois *hot spots* ont été identifiés lors des études comme présentant une pollution très importante en benzène et en naphthalène. Des produits en phase libre et une couche surnageante ont dû y être récupérés au sommet de la nappe des graviers de Meuse. Les excavations réalisées pour ces *hot spots* atteignent une profondeur variant entre 6,5 mètres et 7,5 mètres.

Afin de réduire à leur minimum les émanations des composés organiques volatils lors des excavations, plusieurs mesures ont été prises :

- déconstruction des fondations et autres substructures subsistantes sur une épaisseur de 2 mètres ;
- poursuite des excavations sous palplanches afin d'atteindre les 7,5 mètres de profondeur ;
- aspiration en permanence, à l'aide d'une buse, des volatils émis lors des excavations avec traitement des gaz récupérés sur charbon actif ;
- toutes les terres excavées sont transportées sous camions bâchés et déversées dans une barge afin d'être transportées par voie fluviale en centre de traitement agréé.



Cokerie Flémalle

Mesures de sécurité

Etant donné l'importance de la pollution de ces *hot spots*, de sévères mesures de sécurité ont été prises qui concernent toutes les personnes travaillant sur le site ou le visitant.

Ainsi, en dehors des classiques chaussures de sécurité, casque et gilet de signalisation, elles doivent obligatoirement porter des gants, un masque et une combinaison jetable.

En outre, il est interdit de fumer et de manger sur le site.

Le passage par un sas de décontamination est obligatoire lors de chaque entrée et sortie du chantier.

Par ailleurs, toutes les installations de chantier, en ce compris les véhicules, sont pressurisées.

Enfin, toutes les zones de travail présentent un balisage spécifique et réglementaire en fonction des risques qu'elles présentent.

Des mesures des niveaux de pollution ont également lieu sur le chantier.

Ainsi, des mesures de poussières qualitatives sont réalisées une fois par mois et quantitatives deux fois par semaine.

Une balise de détection des gaz fonctionne en continu sur le site pendant les excavations.

Des mesures sur les polluants volatils sont réalisées avec un détecteur PID deux fois par jour au droit des fouilles.

Le niveau d'exposition en benzène et en naphtalène est mesuré avec des tubes Dräger.

Enfin des mesures avec tubes de charbon actif et résine sont également réalisées.

Si, à la suite de ces mesures, un dépassement des valeurs limites pour le benzène et le naphtalène est constaté, des mesures complémentaires sont prévues, qui consistent :

- à recouvrir les zones concernées avec des bâches spécifiques ;
- à appliquer, par projection, une couche de mousse spéciale dans la tranchée ou sur les terres excavées ;
- à recouvrir la zone d'excavation d'une tente mobile de confinement d'air.

Plate-forme trimodale et ruling TVA

Une fois les travaux de réhabilitation du site terminés débutera la construction, par SPAQuE, de diverses infrastructures qui occuperont, *in fine*, une superficie de 6,5 hectares. Concrètement, cela signifie la construction, dans un premier temps, d'une infrastructure couverte de 5.000 m², ainsi que l'aménagement des voiries annexes. Les infrastructures pourraient ensuite atteindre 14.000 m². Relié au chemin de fer, au réseau routier et à la Meuse, l'ensemble abritera les activités de la société Greg Transports.

C'est, donc, SPAQuE qui va construire les bâtiments sur le site de l'ancienne cokerie dont elle est propriétaire. Cela lui permettra d'être exemptée de TVA sur le coût des travaux de réhabilitation, pour peu que l'opération débouche sur une vente soumise à la TVA, et sur les nouvelles infrastructures.

Ainsi, une fois les travaux achevés, SPAQuE vendra l'infrastructure au transporteur Greg Transports qui en deviendra propriétaire, terrain compris. Une opération particulièrement intéressante pour les deux parties puisqu'il s'agit d'une opération véritablement *win-win*.

Sobeca : une opération dans l'urgence réussie



En plein cœur de l'été 2011, SPAQuE va être amenée à intervenir dans l'urgence pour l'évacuation d'une impressionnante montagne de déchets partiellement carbonisés et accumulés aux abords de l'entreprise Sobeca à Jemeppe-sur-Sambre. Cette entreprise de recyclage a, en effet, connu plusieurs incendies successifs. Lors du dernier, datant du 28 juillet, les pompiers ont été contraints d'évacuer des centaines de tonnes de déchets afin d'empêcher la propagation de l'incendie. Ces déchets ont été stockés en trois endroits aux abords de l'entreprise mais aussi des maisons riveraines. La chaleur aidant, des odeurs et des liquides nauséabonds s'échappent des tas de déchets, ce qui incommode le voisinage. Sans compter les rats qui prolifèrent. Malgré les mises en demeure des différentes autorités, Sobeca ne procède pas à leur évacuation. Le bourgmestre de la commune se tourne, alors, vers le ministre de l'Environnement, Philippe Henry, qui décide de charger SPAQuE d'intervenir en urgence sur le site.

Sobeca



25 août

Ce jeudi, en fin d'après-midi, SPAQuE est chargée de procéder, dans les plus brefs délais, à l'évacuation de l'ensemble des déchets entreposés sur le site Sobeca, c'est-à-dire non seulement ceux entreposés par les pompiers aux abords du site, mais aussi ceux qui subsistent dans l'entrepôt.

26 août

Dès le vendredi matin, les experts de SPAQuE sont sur le terrain avec pour objectif de procéder à l'identification des déchets ainsi qu'à une première estimation de leur masse. Celle-ci est évaluée à 25.000 tonnes. Il s'agit de déchets de différents types, impossible à trier. Ils devront donc être envoyés en centre d'enfouissement de classe 2.

Dans l'après-midi, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité vu l'urgence et les conditions sanitaires, un cahier des charges est mis à la disposition de divers entrepreneurs qui ont eu l'occasion de visiter le site, ce même jour, pour se faire une idée de l'ampleur de la tâche. Leurs offres de prix sont attendues pour le lundi 29 août. On estime, alors, que les travaux pourraient commencer le mercredi 31 août. Des contacts sont également pris avec les autorités communales afin d'établir les mesures de circulation nécessaires pour le charroi de camions.

Le cahier spécial des charges prévoit un enlèvement des déchets en deux étapes. La première, qui durera au maximum cinq jours non-stop (en dehors de la nuit), sera consacrée à l'enlèvement des déchets partiellement carbonisés et évacués par les pompiers à l'extérieur des entrepôts. La seconde étape, prévue pour quinze jours de calendrier, est destinée à l'enlèvement des autres déchets se trouvant dans les entrepôts. Ce travail dans les bâtiments est, toutefois, conditionné au feu vert d'un ingénieur sécurité et des pompiers, les structures portantes ayant été fortement endommagées lors de l'incendie.

29 août

Les différents entrepreneurs ont remis leur offre. C'est l'entreprise Franki qui obtient le marché. Le planning prévoit, désormais, l'évacuation des déchets extérieurs à partir du vendredi 2 septembre pour une durée de cinq jours, week-end compris. En effet, ce même jour, le ministre de l'Environnement a décidé d'octroyer à l'entreprise Sobeca un délai supplémentaire pour évacuer elle-même les déchets. L'entreprise n'y parviendra, toutefois, pas.

1^{er} septembre

Présent sur le site, le ministre de l'Environnement constate que Sobeca ne tient pas ses engagements. Il confirme donc le mandat de SPAQuE.

Un toutes-boîtes, décrivant les opérations qui vont débiter le lendemain, est distribué chez tous les riverains. Un texte reprenant les mêmes informations est diffusé sur le site Web de SPAQuE et un communiqué de presse est envoyé aux médias. Durant toute la durée de l'opération, une communication régulière sera organisée par SPAQuE à l'attention du voisinage et des médias.

2 septembre

L'intervention peut commencer pour les déchets entreposés à l'extérieur des installations de la Sobeca. Dès 7 heures, la mise en place du chantier débute. Un état des lieux est réalisé pour les propriétés voisines, le site est mis en sécurité et une première opération de dératissage est menée. À midi, le premier camion chargé de déchets quitte le site sous l'œil des caméras et des photographes.



3 septembre

Vu la chaleur et les inconvénients provoqués dans le voisinage, il a été décidé, en accord avec les autorités communales, de poursuivre l'évacuation durant le week-end. Ce samedi, la plus petite des trois zones où sont entassés les déchets est complètement nettoyée.

6 septembre

A midi, le dernier camion à destination du centre d'enfouissement technique quitte le site. L'opération d'évacuation des déchets entreposés à l'extérieur des installations de Sobeca est terminée.

7 septembre

Le mercredi, le nettoyage final du site est réalisé. Un état des lieux de récolement est effectué et une deuxième campagne de dératisation est organisée. Un constat d'huissier est dressé et le site peut être fermé et sécurisé. Le délai de cinq jours a été tenu.

Cette opération dans l'urgence a été menée avec efficacité pour le plus grand soulagement des riverains et à la satisfaction générale des autorités publiques. L'opération aura été menée à bien, comme imposé, en cinq jours. Son coût s'établira à quelque 250.000 euros.

Après son intervention dans l'urgence sur le site de Saint-Symphorien, près de Mons, en 2008, où elle avait empêché que des milliers de litres de kérosène se répandent dans la nappe aquifère alimentant notamment Bruxelles, SPAQuE a, à nouveau, prouvé sa capacité à organiser et à mener à bien et efficacement ce genre d'opération dans les délais les plus brefs.

Microzone d'activité économique et bâtiment-relais sur le site "Fonderie Léonard Giot" à Marchienne

Situé à Marchienne-au-Pont (Charleroi) le long de la rue de Châtelet, le site "Fonderie Léonard Giot" est réhabilité par SPAQuE dans le cadre du Plan Marshall, lancé en 2005 par le Gouvernement wallon. D'une superficie de 6 hectares, il est destiné à accueillir un bâtiment-relais pour entreprises en phase de lancement et une microzone d'activité économique dans le cadre d'un projet sur lequel IGRETEC et SPAQuE se concertent.

Avant le démarrage de ce chantier et dans le respect de la chaîne des valeurs de SPAQuE, une campagne de caractérisation des sols a été réalisée. Elle a permis d'établir la présence de pollutions à faible profondeur, principalement en métaux lourds, huiles minérales, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), en composés organochlorés et, plus ponctuellement, en hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM). Plus en profondeur, le sol naturel était, en revanche, peu touché.

Les eaux souterraines étaient également contaminées. Quatre campagnes de prélèvements, effectuées entre 1995 et 2008, avaient mis en évidence des concentrations d'huiles minérales, de substances chlorées et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques nécessitant une intervention.

Les études des faisabilités ayant permis de déterminer le niveau de dépollution du site en fonction de son affectation future et les techniques à employer afin d'atteindre cet objectif, la première étape des travaux de réhabilitation pouvait commencer.

Dans un premier temps, les dalles de béton subsistantes ont été enlevées et les fondations des anciens bâtiments, autrefois démantelés, ont été démolies sur 1 mètre de profondeur. Ces débris de construction ont été stockés en andains sur le site afin d'être analysés et, le cas échéant, envoyés en centre de traitement agréé.





Fonderie Léonard Giot

En novembre 2010, SPAQuE lançait la suite de cette première étape de la réhabilitation qui consistait en :

- la déconstruction sélective des bâtiments et structures encore présents sur le site, à l'exception de la façade Art déco, donnant route de Châtelet, dont la Ville de Charleroi a demandé le classement et qui présente un intérêt tout particulier dans le cadre de la future reconversion du site ;
- la déconstruction de toutes les fondations existantes jusqu'à 1 mètre de profondeur par rapport au niveau actuel du sol ;
- le concassage et le stockage des matériaux, à base minérale, non contaminés, issus de la déconstruction afin de les valoriser sur site comme remblais sains.

Terminée en août 2011, cette première étape a été suivie d'une seconde qui a débuté au mois de septembre suivant. Ces travaux, dont la fin est programmée en automne 2012, ont consisté :

- en la prise en charge de divers déchets ;
- au débroussaillage, au déboisement et au dessouchage de l'ensemble de la végétation ;
- en la mise en place de mesures de stabilité le long des voiries traversant ou longeant le site ;
- en l'excavation, l'évacuation et l'élimination contrôlée (vers des centres de traitement ou d'élimination agréés) des terres saturées et insaturées, polluées à la suite des anciennes activités menées sur le site ;
- en la réalisation d'analyses de la qualité des sols en fond de fouille et en parois des fouilles ;
- au pompage des eaux de la nappe présente, au suivi analytique et au traitement éventuel de ces eaux en cours de travaux ;
- au remblayage des zones excavées par des terres de remblayage ;

- en l'installation d'une couche de couverture de 50 centimètres de terres végétales non contaminées sur la zone ouest du site et à l'installation d'une couche de couverture de 20 centimètres de terres végétales non contaminées sur les zones est et sud du site ;
- en la réalisation d'un ensemencement sur les zones recouvertes de terres végétales ;
- en la réalisation d'aménagements divers.

Collaboration IGRETEC-SPAQuE

Dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, le Gouvernement wallon a décidé, en décembre 2010, d'octroyer deux subsides à IGRETEC afin de développer deux projets sur le site "Fonderie Léonard Giot" :

- un bâtiment-relais qui accueillera des activités économiques de type mixte, destiné à mettre temporairement à disposition d'entreprises en phase de lancement huit surfaces d'ateliers et de bureaux pour un budget de 4.565.994,05 euros ;
- une microzone d'activité économique pour un budget de 802.000 euros. Ce subside permettra de dédier cette zone d'une superficie de 4,15 hectares à l'accueil de PME (menuisiers, grossistes, entrepreneurs, etc.).

SPAQuE, propriétaire du site, et IGRETEC étudient un projet dans lequel IGRETEC concevra le hall relais, tandis que SPAQuE le construira. Le bâtiment et le terrain attenant seront ensuite vendus à IGRETEC, qui pourra y développer la microzone d'activité économique. Cette procédure permettra à SPAQuE de mettre en œuvre le "ruling TVA" et d'être exemptée, de la sorte, de la TVA sur les travaux de réhabilitation ainsi que sur les infrastructures nouvelles.

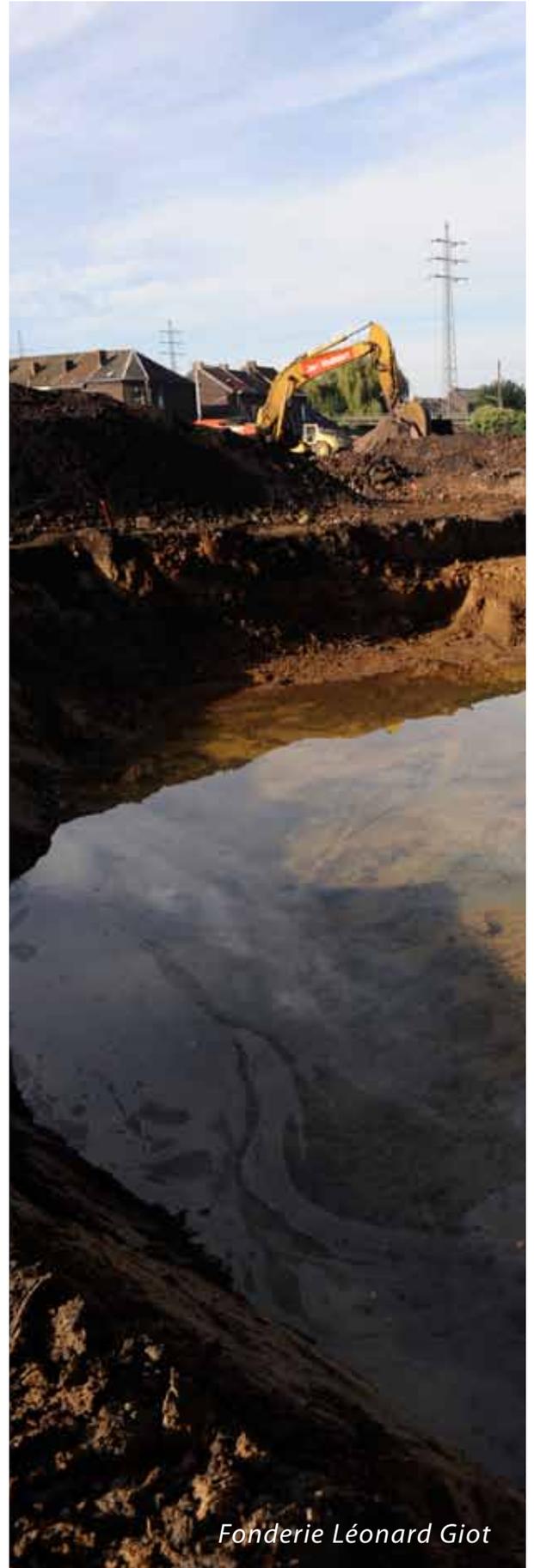
Les travaux de construction devraient commencer à la mi-2013 et durer un an.

Un peu d'histoire

D'une superficie d'environ 6 hectares, le site "Fonderie Léonard Giot" a accueilli des activités sidérurgiques depuis la moitié du XIX^e siècle. Il est traversé par la voie ferrée reliant Charleroi à Mariembourg.

Trois zones d'activités principales y ont été répertoriées :

- la partie ouest qui a accueilli depuis le début du XX^e siècle une usine de construction automobile (1900-1927), des ateliers de réparation (1927-années 1950), puis les magasins et entrepôts de stockage des modèles et moules de la fonderie Giot (années 1950-1978) ;
- la partie est qui a accueilli la fonderie Léonard Giot (1862-1978), initialement spécialisée dans la chaudronnerie de cuivre, puis progressivement tournée vers le travail de la fonte, d'aciers et d'aciers spéciaux (au chrome et au manganèse). Toutes les étapes nécessaires à la fabrication des métaux étaient rassemblées sur ce site : de la préparation initiale jusqu'aux opérations de finition. Les dernières activités de l'usine ont été enregistrées en 1978, date à laquelle la majorité des bâtiments et structures hors sol ont été démolis ;
- la partie sud, dite "Ateliers de l'Est", a été occupée par une fonderie et les Ateliers de Construction et Chaudronnerie de l'Est, de 1872 à 1970. La fonderie a, ensuite, fait place à une société active dans le domaine de l'électricité. Puis l'endroit est devenu un centre de distribution de la brasserie Piedboeuf, rachetée en 1988 par Interbrew. Le site sera laissé à l'abandon à l'aube du troisième millénaire.



Fonderie Léonard Giot

Logements et commerces sur le site “Felon-Lange” à Huy



SPAQuE a terminé, en juin 2012, la réhabilitation du site “Felon-Lange” à Huy. Située sur la rive gauche de la Meuse, à proximité du centre-ville, cette ancienne fonderie était à l’abandon depuis 2004 à la suite de la faillite de la société GF Technologie. L’outil avait été démonté et envoyé en Pologne. Ne subsistaient donc plus sur ce terrain de 17.000 m² que des bâtiments industriels partiellement ravagés par un incendie.

Réhabilité, ce site urbain devrait accueillir du logement, du petit commerce et un parking. SPAQuE, propriétaire du terrain, y projette, en effet, la construction d’immeubles. En construisant ces infrastructures, elle pourra ensuite les revendre à un promoteur privé, ce qui lui permettra de mettre en œuvre le “*ruling TVA*”, c’est-à-dire d’être exemptée de TVA tant sur ces infrastructures que sur les travaux de réhabilitation.



En 2005, le Gouvernement wallon confiait à la société SPAQuE, dans le cadre du Plan Marshall, la réhabilitation du site "Felon-Lange". En 2006, les investigations des caractérisations, menées par SPAQuE, révélaient la présence de contaminations des sols en métaux lourds, en huiles minérales, en hydrocarbures aromatiques monocycliques et polycycliques (HAM et HAP), en composés organiques volatils chlorés et en phénols.

Dès février 2009, SPAQuE entreprenait la première étape des travaux de réhabilitation : la déconstruction sélective du bâti subsistant. Tout a débuté par l'enlèvement de la passerelle qui surplombait la rue Saint-Hilaire à Huy. Cette passerelle métallique, recouverte de bois et de tôles ondulées, était un vestige des anciennes fonderies Felon-Lange. Elle reliait les ateliers proprement dits aux vestiaires et douches des ouvriers qui se trouvaient de l'autre côté de la rue.

SPAQuE a également nettoyé l'intérieur des hangars où se trouvaient, par endroits, de nombreux déchets de tout genre. Les toitures ont ensuite été enlevées pour permettre l'abattage des murs. Les travaux se sont alors poursuivis par l'enlèvement des épaisses dalles de béton recouvrant le sol.

Les sols ainsi mis à nu, SPAQuE pouvait procéder aux derniers forages et prélèvements de sol. Il s'agissait de préciser

l'étendue verticale et horizontale des pollutions rencontrées et de déterminer les techniques de réhabilitation les plus adéquates de ce site destiné, pour l'essentiel, à accueillir de l'habitat. SPAQuE pouvait alors procéder aux travaux de réhabilitation des sols pollués. Au total, 24.000 tonnes de terres polluées auront été excavées et envoyées vers des centres de traitement agréés.

L'originalité de ce chantier a tenu au fait que des fouilles archéologiques y ont été menées parallèlement au chantier de réhabilitation. Les archéologues du Service public de Wallonie (SPW) ont ainsi pu mener deux campagnes, de quarante et soixante jours, en parfaite collaboration avec l'entrepreneur et SPAQuE. Ces archéologues avaient d'ailleurs été associés à l'élaboration du cahier des charges, de façon à ce que leurs besoins y soient intégrés.

La plus longue des campagnes de fouilles a permis de mettre au jour les fondations de deux églises, romane et gothique, ainsi que d'un cimetière dont la datation des tombes s'étend du VI^e au X^e siècle de notre ère. Les archéologues ont eu le temps d'effectuer tous les relevés nécessaires et de mettre à l'abri les pièces découvertes les plus intéressantes. Une fois les fouilles archéologiques terminées, ces vestiges, noyés dans les sols pollués, ont été excavés et évacués.

L'expertise et les compétences de SPAQuE mises à profit pour désenvaser le réseau fluvial de Wallonie

SPAQuE est active dans le domaine du traitement des boues de dragage depuis 2004. Cette année-là fut constituée la société SEDISOL dont nous sommes actionnaires à concurrence de 25 %. Aujourd'hui, SEDISOL exploite, sur le site de l'ancien charbonnage Saint-Jacques à Farciennes, une unité de traitement des boues de dragage. Ce site, implanté à proximité immédiate du futur Ecopôle, a été réhabilité par SPAQuE.

Le dragage des voies navigables de Wallonie représente un enjeu de taille des points de vue tant économique qu'écologique. En 2011, quelque 45 millions de tonnes de marchandises ont transité par le réseau fluvial wallon, ce qui a représenté, selon la Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2), un gain, en émissions, de près de 23.000 tonnes de CO₂. Mais ces voies navigables sont confrontées à un ensablement quotidien, estimé à plus de 50.000 m³ par an selon certains experts.

Or, entre 1992 et 2006, le dragage des cours d'eau wallons a pris un retard important en raison d'un manque de moyens financiers et de la mise en place de la nouvelle législation européenne sur les déchets modifiant les conditions de stockage et de traitement des boues de dragage. Et, en la matière, tout retard pris est hautement préjudiciable du point de vue économique, l'ensablement des cours d'eau freinant, voire interdisant, la navigation.

C'est pourquoi, en 2006, le Gouvernement wallon a décidé de lancer un plan de rattrapage du passif s'étalant sur plusieurs années. Différents marchés ont alors été attribués, dont un bail de dragage portant sur quatre ans et un marché de gestion des "boues B" portant sur un an et renouvelable trois fois. D'autres marchés ont, ensuite, été attribués, une nouvelle fois sans qu'une nécessaire adaptation des crédits de la DGO2 soit effectuée.

En 2009, la Cour des comptes adressait un rapport au Parlement wallon. On y lisait, en substance, que la pollution par les sédiments constituait une dette écologique – ayant un coût que le budget de la DGO2 n'était pas à même





de supporter seul – et que le secteur fluvial tout entier subissait des coûts externes dont il n'était pas responsable. Il fallait donc que la DGO2, concluant le rapport, bénéficie d'un budget spécifique supplémentaire de "plusieurs dizaines de millions d'euros" pour mener à bien cette tâche d'assainissement au bénéfice de la société.

Suite à cela, en 2010, le Gouvernement wallon confiait les compétences "dragage des rivières et canaux, y compris le dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation" au ministre de l'Environnement. A charge pour lui de présenter un plan financier se basant sur un financement alternatif via SPAQuE. Le choix de SPAQuE s'imposait naturellement, puisqu'en dehors de notre indéniable compétence en matière de gestion et traitement des déchets (ce que sont les boues de dragage), nous avons acquis, au fil des ans, des compétences en matière de gestion d'importantes enveloppes financières (Plan Marshall, Plan Marshall 2.Vert, FEDER, etc.), de coordination technique et de gestion des ressources humaines.

Le 5 juillet 2012, le plan de financement, réclamé au ministre de l'Environnement, était adopté pour la période 2012-2014. Cent millions d'euros ont ainsi été dégagés au travers des enveloppes SOWAFINAL 1 (15 millions d'euros) et SOWAFINAL 2 (52 millions d'euros) et d'une dotation à SPAQuE de deux fois 16,7 millions d'euros par transfert de l'article budgétaire 73.02 – DO 14.11. Pour

rappel, SOWAFINAL est une filiale spécialisée de la SRIW, créée en 2005, dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon. Elle est chargée de gérer un mécanisme de financement destiné à accélérer l'assainissement de sites d'activité économique désaffectés (SAED), l'aménagement de zones d'activités prioritaires, l'équipement de zones portuaires et à mettre en œuvre le programme prioritaire des boues de dragage de la Région wallonne. Par ailleurs, les deux fois 16,7 millions d'euros transférés chez SPAQuE correspondent aux montants annuels initialement prévus et affectés aux budgets 2013 et 2014 de la DGO2 pour le dragage des voies fluviales wallonnes. Notons que, préalablement à la décision du Gouvernement wallon de juillet 2012, SPAQuE a payé, au nom et pour compte de la Wallonie et moyennant certains engagements, les factures "boues de dragage" échues pour les années 2011 et 2012, soit 15 millions d'euros.

Le programme prioritaire ainsi mis en place a pour objectif de draguer 450 kilomètres de voies navigables et d'en retirer 2,3 millions de mètres cubes de boues en onze ans. Il s'agit, plus précisément, de restaurer le tirant d'eau (augmenté d'un quart de sa hauteur) sur l'ensemble de la voirie fluviale. La gestion du programme prioritaire, qui concerne à la fois le dragage et le traitement des boues, est confiée à SPAQuE. Il s'agit pour elle, et en étroite collaboration avec la DGO2, de concevoir, passer, gérer et clôturer les marchés publics concernant l'ensemble de ces programmes.

L'une des étapes majeures de la chaîne des valeurs de SPAQuE est celle des études d'orientation et des caractérisations des sols et des eaux. A l'issue de ces investigations, qui nécessitent généralement la mise en place d'importants moyens de sondage afin d'effectuer les prélèvements de sol et d'eau, les pollutions présentes sur le site – types de polluants et localisation – sont connues en détail. Une liste de sites prioritaires à réhabiliter peut, alors, être transmise au Gouvernement wallon.



PARTIE III

Un acteur du développement économique de la Wallonie

Depuis sa création, en 1991, SPAQuE a contribué à l'activité de nombreuses entreprises qui ont travaillé, sous son contrôle, sur les friches industrielles et les décharges qu'elle réhabilite.

Depuis 1991, ce sont 380 millions d'euros que SPAQuE a redistribué dans des secteurs aussi divers que les entreprises de génie civil, les centres de traitement des déchets, les bureaux d'étude, les bureaux d'expertise, les laboratoires d'analyses, sans oublier de nombreux autres sous-traitants. Dans le même temps, SPAQuE s'est également positionnée en tant qu'acteur du développement économique de la Wallonie par le biais de ses participations. Sept des entreprises dans lesquelles elle possède une participation, constituent un pôle de sociétés dont le métier concerne la collecte, le traitement et le recyclage de déchets inertes et de construction. A travers elles, SPAQuE est impliquée dans la gestion d'une quinzaine de centres de traitement et de valorisation de ce type de déchets, répartis dans toute la Wallonie.

Dans ce pôle, RECYNAM, RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM sont des sociétés mixtes public/privé dont SPAQuE détient plus de vingt-cinq pour cent des parts pour le compte de la Région wallonne. Ces cinq sociétés de recyclage ont traité, en 2011, 778.000 tonnes de déchets, ce qui représente un chiffre d'affaires de 10.156.557 €.

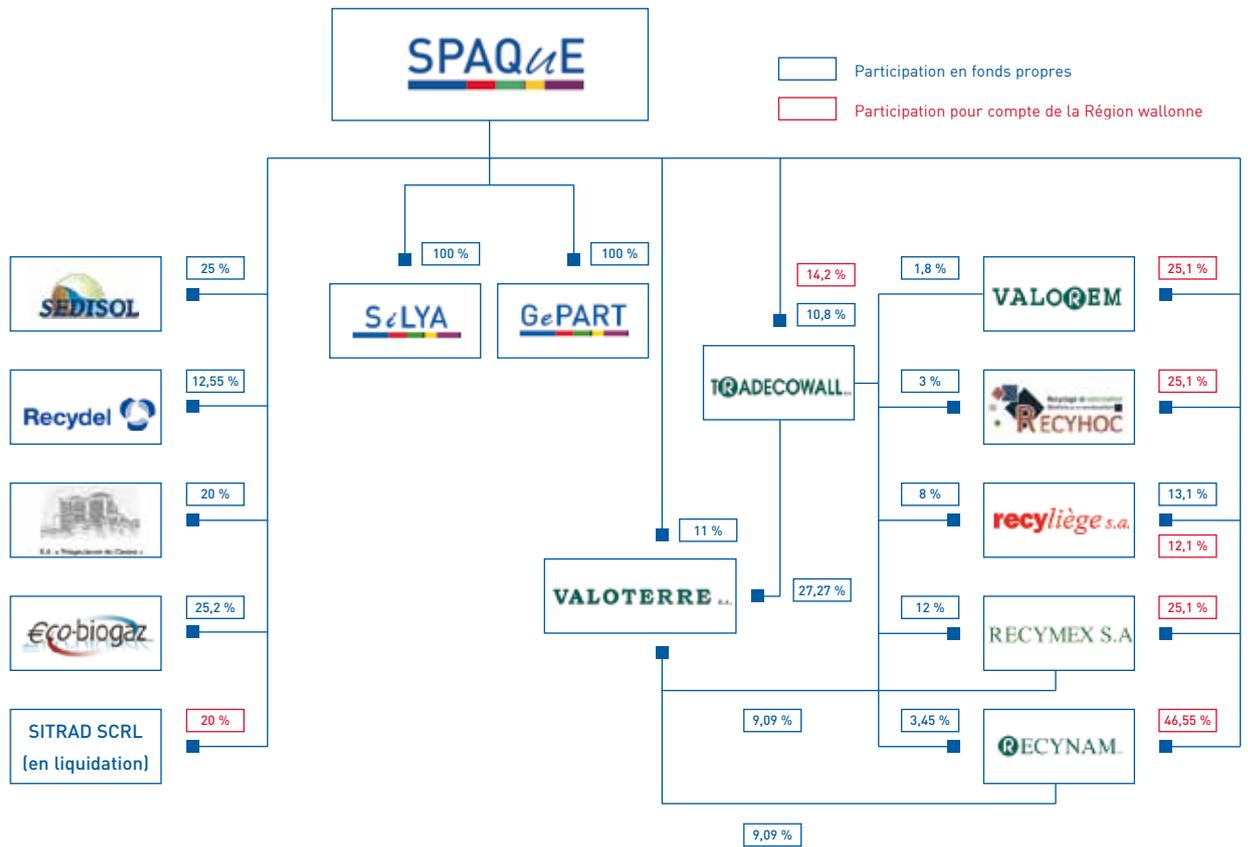
Parallèlement à ce groupe de sociétés spécialisées dans le traitement et le recyclage de déchets, SPAQuE possède des participations dans d'autres sociétés spécialisées du secteur de l'environnement. Elle est ainsi, notamment, actionnaire de SEDISOL, la société en charge du traitement des boues de dragage provenant des voies navigables wallonnes.

Enfin, SPAQuE possède deux filiales dont elle est actionnaire à 100% : GEPART et SILYA.



A Andenne, SPAQuE assure la gestion de la décharge d'Anton où a été déversé un million de m³ de déchets ménagers et industriels. Un réseau de puits permet d'y récupérer le biogaz qui est utilisé pour produire de la chaleur, revendue à un institut voisin, et de l'électricité réinjectée sur le réseau. Les lixiviats sont également récupérés grâce à ce réseau de puits et traités dans une station d'épuration située au pied de la décharge en bord de Meuse.

Organigramme des sociétés participées et filiales



Les participations



Société

ECOBIOGAZ SA

Avenue J. Mermoz, 3
6041 Gosselies
BE0473771061

Activités

ECO-BIOGAZ a pour objet la commercialisation au niveau national et international d'un brevet détenu par la SPAQuE.

Ce brevet porte sur un procédé d'extraction dynamique et automatisé du biogaz qui permet, par la prise en compte des conditions atmosphériques de pression, de réduire sensiblement les pertes de biogaz tout en permettant une stabilisation de la richesse en méthane du biogaz.

Participation

SPAQuE: 25,20 %



Société

RECYDEL SA

Rue Werihet, 72
4020 Wandre
BE0475885265

Plus particulièrement, RECYDEL exerce principalement trois activités:

- le démantèlement et le traitement d'appareils électriques et électroniques (ligne "bruns");
- le traitement et le broyage des appareils de réfrigération (ligne "frigos");
- la dépollution en amont de la ligne "bruns" des appareils électriques et électroniques, reçus de RECUPEL, appelée ligne "dépollution".

Total Bilan 2011

6.816.053 €

Résultat 2011

717.547 €

Participation

SPAQuE: 12,55 %

Activités

La société a pour objet la reprise, l'achat, la vente, le tri, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets d'équipements électriques, électroniques et connexes, en provenance de l'activité industrielle et de l'activité usuelle des ménages, ainsi que les résidus résultant de l'activité de démantèlement.



S.A. « Triage-lavoir du Centre »

Activités

La société a pour objet la réhabilitation du site du Triage-Lavoir dit "Lavoir du Centre" et plus spécialement sa restauration en vue de sa vente ultérieure, de sa mise à disposition sous quelque forme que ce soit.

Total Bilan 2011

7.296.606 €

Résultat 2011

- 340.216 €

Participation

SPAQuE: 20 %

Société

Triage-Lavoir du Centre SA

Rue de Nimy, 53
7000 Mons
BE0480753576



Société

SEDISOL SA

Rue de Marcinelle, 31
6000 Charleroi
BE0866053315

Activités

La société a pour objet toutes opérations qui, soit directement, soit indirectement, se rapportent à l'étude, la construction et l'exploitation sur le site du Dria à Farciennes ou tout autre site situé en Wallonie d'un centre

de traitement de sédiments de dragage et de curage de catégorie B, ayant pour activités la mise en œuvre :

- de procédés de déshydratation, de bio-remédiation ou de tout autre procédé développé par ECOTERRES ;
- du procédé NOVOSOL breveté par la SA SOLVAY ;
- la valorisation et/ou l'élimination des produits générés par le centre.

Total Bilan 2011

11.767.293 €

Résultat 2011

- 11.231 €

Participation

SPAQuE: 25 %



Société

RECYNAM SA

Avenue de la Plante, 22
5000 Namur
BE0455254355

Activités

RECYNAM est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne en mai 1995.

La société prend en charge le stockage, le tri et le concassage et le criblage des déchets inertes issus des secteurs de la construction et de la démolition.

Deux sites d'exploitation: le site de Lives-sur-Meuse et le site de regroupement de Wellin aux frontières de la province namuroise.

Ces deux installations recyclent en moyenne 150.000 tonnes de déchets inertes par an.

Total Bilan 2011

3.292.612 €

Résultat 2011

167.416 €

Participation

Région wallonne: 46,55 %



Société

RECYLIEGE SA

Galerie de la Sauvenière, 5
4000 Liège
BE0455473297

Activités

RECYLIEGE est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne.

RECYLIEGE est un centre de recyclage de déchets inertes. Elle récupère les déchets inertes, les recycle et leur propose une seconde vie.

Total Bilan 2011

2.757.764 €

Résultat 2011

151.194 €

Participation

Région wallonne: 12,10 %

SPAQuE : 13,10 %

VALOREM

Activités

VALOREM est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne.

VALOREM est un centre de recyclage de déchets inertes en provenance des activités de construction et de démolition.

En 2005, un nouveau centre de recyclage a été mis en place à Chaumont-Gistoux. Ces deux installations recyclent en moyenne 100.000 tonnes de déchets inertes par an.

Total Bilan 2011

1.959.214 €

Résultat 2011

- 112.445 €

Participation

Région wallonne: 25,10 %

Société

VALOREM SA

Rue des 3 Burettes
1435 Mont Saint-Guibert
BE0452656240

RECYMEX S.A.

Deux sites d'exploitation :

- le site de Saint-Ghislain ;
- le site de Châtelet.

Ces installations recyclent en moyenne 150.000 tonnes de déchets inertes par an.

Total Bilan 2011

4.388.796 €

Résultat 2011

329.454 €

Participation

Région wallonne: 25,10 %

Société

RECYMEX SA

Boulevard Mayence, 1
6000 Charleroi
BE0456821795

Activités

RECYMEX est une société mixte publique/privée créée en 1997 à l'initiative de la Région wallonne.

RECYMEX est un centre de recyclage de déchets inertes situé en province de Hainaut.



Activités

RECYHOC est une société mixte publique/privée créée à l'initiative de la Région wallonne.

RECYHOC est un centre de recyclage de déchets inertes qui récupère les déchets inertes et les recycle.

Total Bilan 2011

3.547.237 €

Résultat 2011

148.451 €

Participation

Région wallonne: 25,10 %

Société

RECYHOC SA

Rue d'Antoing, 65
7536 Vaulx
BE0460867289

VALOTERRE S.A.

Société

VALOTERRE SA

Avenue de la Plante, 22
5000 Namur
BE0881573612

Activités

Cette société réalise des opérations de recyclage, de valorisation et de réutilisation de terres et de matériaux de déblais sains ou décontaminés, provenant des activités de construction et de démolition, ainsi que la commercialisation de ses produits ou services.

Total Bilan 2011

311.562 €

Résultat 2011

- 86.857 €

Participation

SPAQuE: 11 %

TRADECOWALL S.C.A.R.L.

Société

TRADECOWALL SCRL

Avenue de la Plante, 22
5000 Namur
BE0443564964

Activités

TRADECOWALL (Traitement des déchets de la construction en Wallonie).

Cette société a pour objet la collecte, le traitement et la vente de déchets de la construction en Wallonie et met en œuvre :

- des politiques de gestion des déchets de construction et de démolition produits en Région wallonne ;
- des solutions pratiques et fiables relatives à l'élimination des déchets inertes et des terres de déblai excédentaires provenant de chantiers de construction et de démolition ;
- des procédés et filières de valorisation de ces mêmes déchets.

Total Bilan 2011

10.615.469 €

Résultat 2011

815.357 €

Participation

Région wallonne: 14,20 %

SPAQuE: 10,80 %

Société

SITRAD SCRL

Port de Herstal, Pré Wigi
4040 Herstal
BE0432436985

Activités

La société a pour objet le traitement de déchets ménagers, et plus particulièrement les déchets ménagers d'INTRADEL dans les installations de Herstal et le versement des résidus de traitement dans la décharge à Haccourt.

Une autre partie de ses opérations consiste en la vente d'électricité.

SITRAD assure l'interface entre toutes les parties prenantes à ces opérations, c'est-à-dire INTRADEL, la Région wallonne, SOCOLIE et les partenaires privés, Fabricom et Sita Treatment.

Total Bilan 2011

En liquidation

Résultat 2011

En liquidation

Participation

Région wallonne: 20 %

Société

FEREDECO ASBL

Avenue de la Plante, 22
5000 Namur
BE0467966206

Activités

L'asbl FEREDCO a pour objet l'organisation professionnelle ainsi que la représentation officielle des entreprises et associations industrielles wallonnes actives dans le secteur du recyclage des déchets inertes.

Un de ses objectifs fondamentaux consiste en la promotion du secteur du recyclage tant auprès des pouvoirs publics que des opérateurs privés.

Dans cette optique, cette fédération vise à promouvoir la synergie et la coordination, d'une part, entre les différentes activités de gestion des déchets inertes et d'autre part, entre ces activités et celles des entreprises de construction.

FEREDECO prend également part à divers groupes de travail et commissions techniques tant régionaux, nationaux qu'europeens dans le souci de représenter les intérêts du secteur du recyclage et de retransmettre à ces membres les résultats de la veille juridique et normative.

Actuellement, la fédération regroupe 17 entreprises de recyclage de déchets inertes ainsi que SPAQuE qui fait également partie des membres fondateurs. Chacune de ces entreprises dispose d'une ou de plusieurs installations (centres de recyclage) réparties à travers toute la Wallonie.

Les filiales



Société

GEPART SA

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège
BE0871229947

Activités

La société a pour objet la mise en œuvre des décisions d'intervention telles qu'arrêtées par son actionariat dans des sociétés commerciales ou à forme commerciale et la gestion des participations, obligations, avances ou intérêts que SPAQuE ou elle-même détiennent ou viendraient à détenir. La société a également pour objet toutes les activités liées à la réhabilitation des friches et décharges.

Total Bilan 2011

29.250.202 €

Résultat 2011

78.039 €

Actionariat

SPAQuE: 100 %



Société

SILYA SA

Boulevard d'Avroy, 38 /1
4000 Liège
BE0477985712

Activités

La société a pour objet la conduite, la maintenance, et la télésurveillance de toutes installations de traitement de biogaz, de valorisation énergétique, de traitement des résidus d'exploitation, de décontamination et de monitoring pour le gaz, les liquides et les matières solides, ainsi que la gestion et la maintenance de toute installation de production d'énergie.

Total Bilan 2011

294.369 €

Résultat 2011

24.926 €

Actionariat

SPAQuE: 100 %



A Marchienne-au-Pont, SPAQuE réhabilite le site l'ancienne fonderie Léonard-Giot. Situé à deux pas du petit ring de Charleroi et d'une superficie de près de 6 hectares, ce site présente un intéressant potentiel économique. C'est donc tout naturellement que SPAQuE et l'intercommunale IGRETEC ont décidé de collaborer étroitement à son redéploiement économique. L'objectif est d'y déployer une micro-zone d'activités économiques et un hall relais pour entreprises. SPAQuE construira les bâtiments sur le site et les revendra à Igretec avec le terrain attenant. Cette opération permettra à SPAQuE de récupérer la TVA sur les travaux de réhabilitation et de construction. Une opération gagnante pour les deux parties.

Depuis 2009, SPAQuE a planté deux hectares de miscanthus ("herbe à éléphant") sur trois sites : Carcoke Tertre, Bois Saint-Jean à Seraing et Corderie Laurent à Boussu. L'objectif de ces projets pilotes est d'étudier le potentiel de valorisation de grandes surfaces difficilement accessibles ou bloquées par la réhabilitation du site pendant plusieurs années. Ces surfaces perdues connaissent ainsi une destination originale qui s'inscrit, à coup sûr, dans le combat à mener contre le réchauffement climatique car l'intérêt de la culture de miscanthus réside dans la production de biomasse ligno-cellulosique.



PARTIE IV

SPAQuE en chiffres

Préambule

La présente partie démarre par une évaluation de chacune des activités menées par la société SPAQuE en regard du contrat de gestion qui la lie à la Région wallonne, des objectifs définis dans son plan d'entreprise et du montant de ses dépenses.

Le rapport d'évaluation annuel, dont sont publiés ici les extraits les plus significatifs, tient compte des règles d'évaluation adaptées et reprises dans le contrat de gestion. Ce contrat prévoit, notamment, une classification se référant en permanence à la "chaîne des valeurs" de la société.

D'une façon générale, le rapport entre les objectifs et les réalisations est établi sur la base des coûts unitaires prévus au budget. Une plus-value ou, le cas échéant, une moins-value est ainsi comptabilisée pour chacune des activités. Depuis 2009, les coûts liés au temps de travail des collaborateurs sont pris en compte directement pour chaque activité. Il en résulte une augmentation apparente du coût de ces activités, les frais généraux étant diminués à due concurrence. La transparence de l'évaluation s'en trouve, toutefois, accrue.

Comme précisé dès le rapport 2010, pour de nombreuses activités, l'expérience a mis en évidence la nécessité d'adapter les paramètres d'évaluation en fonction des différents métiers. En effet, d'une manière générale, on observe une augmentation du coût des investigations des caractérisations des sols et des eaux. La principale raison expliquant cette augmentation est le renforcement des exigences qui nourrit la réflexion d'évaluation des risques et assure une anticipation plus pointue des volumes à traiter lors des travaux de réhabilitation, ce qui autorise une meilleure maîtrise des coûts des marchés.

Cette augmentation du coût des investigations devrait, à l'avenir, être largement contrebalancée par la réduction des coûts d'assainissement que l'on peut légitimement attendre d'une évaluation des risques consolidée par une très bonne connaissance des pollutions en place. Le rapport "coût/efficacité" de la chaîne des valeurs ne peut qu'en être amélioré.

Pour le rapport d'évaluation 2012, un bureau d'études sera mandaté pour quantifier ce *ratio* coût/efficacité en le comparant avec d'autres bureaux d'études européens. Comme énoncé en 2010, certaines modifications ont déjà été apportées dans ce rapport.

Les comptes annuels de SPAQuE sont, également, publiés dans ce chapitre de même que le rapport du Commissaire sur ces mêmes comptes. Enfin, le chapitre se clôture avec les différentes certifications de SPAQuE. En matière de culture d'entreprise, SPAQuE a toujours accordé une place prépondérante à l'évaluation. Dès 2003, SPAQuE a élaboré un système de gestion de la Qualité et de l'Environnement dont elle est certifiée depuis plusieurs années. L'entreprise est également validée EMAS depuis plusieurs années.

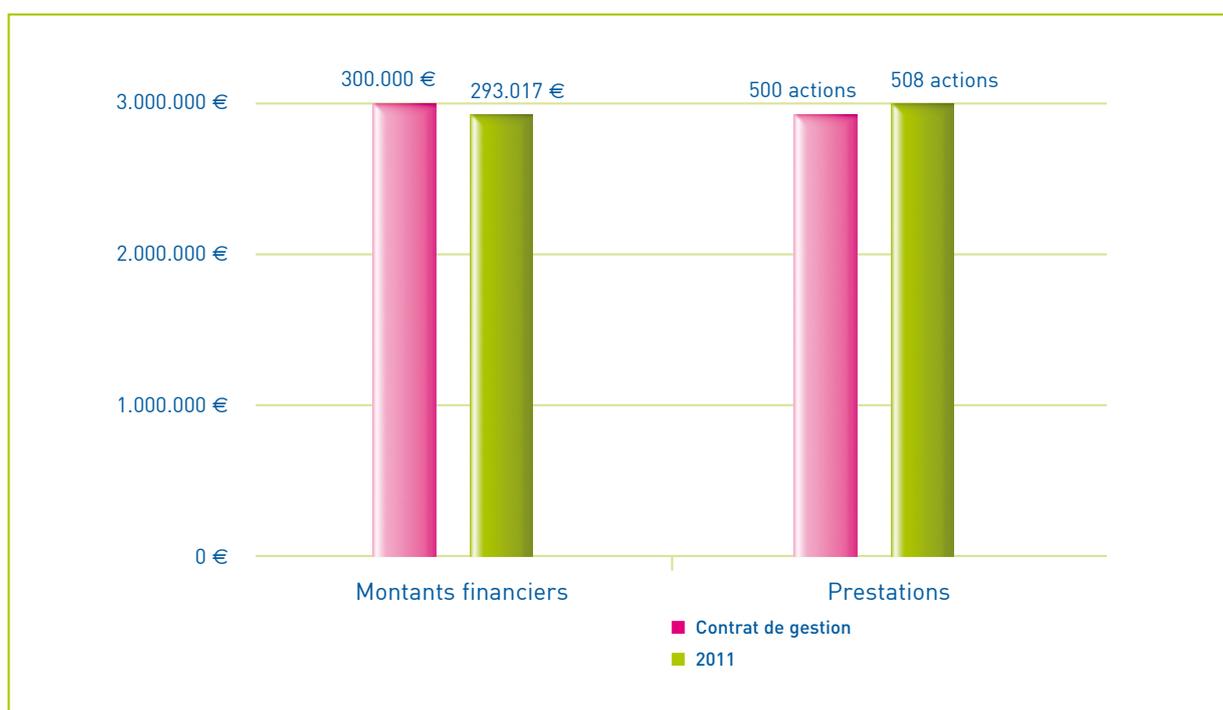
Résultats enregistrés en 2011

Activité 1.1. Inventaire des sites potentiellement pollués

L'activité d'inventaire des sites de décharges et de sites industriels consiste en l'identification précise des sites, notamment en recueillant les premières données disponibles au sujet du site, mais également en se rendant sur place pour pouvoir clairement valider les caractéristiques retenues. Dans ce cadre, il faut noter que les sites évoluent et qu'une visite régulière de ceux-ci (actualisation des données) est nécessaire. Un travail d'illustration cartographique, à intégrer dans la base de données, et la cotation du site au moyen des logiciels Auditsite® ou Auditsol®¹ complètent cette activité.

La réalisation de l'inventaire de sites de décharges et de sites industriels a pour finalité d'offrir non seulement un répertoire aussi exhaustif que possible des sites (banque de données) bénéficiant d'une actualisation permanente, mais, plus encore, une classification de ces différents sites entre eux selon divers critères, parmi lesquels l'impact environnemental et l'éventuelle urgence d'une intervention.

Représentation graphique de l'activité 1.1. "Inventaire des sites potentiellement pollués"



Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE, revu en fonction de l'évolution du métier, était de réaliser 500 actions pour 300.000 €, soit 600 €/action.

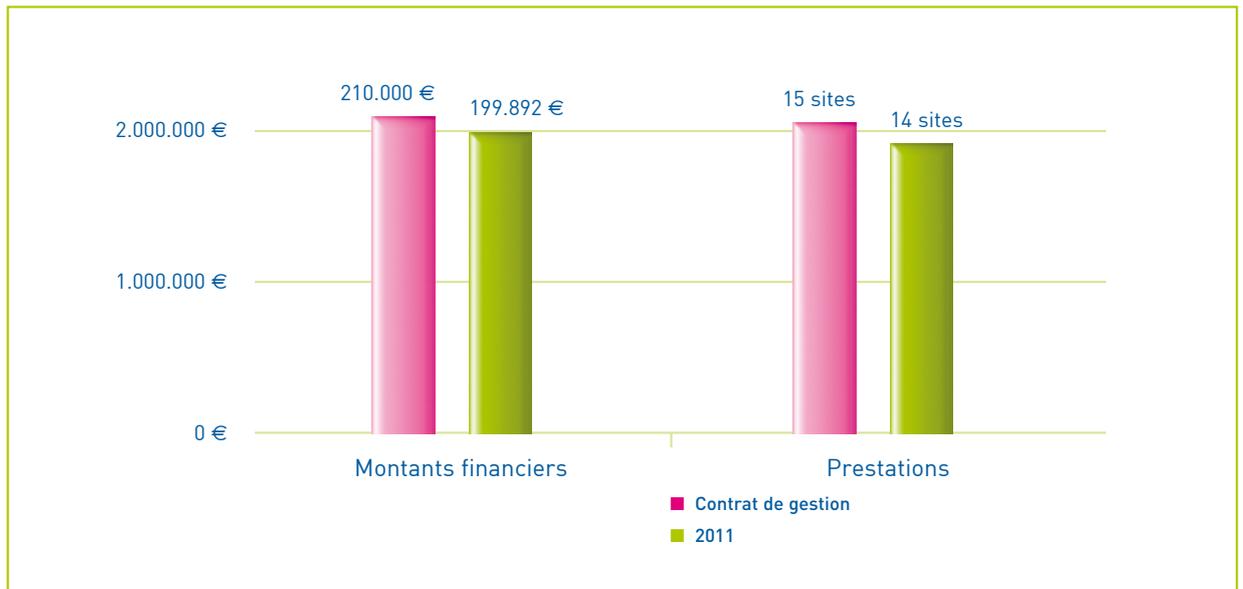
SPAQuE a réalisé 102 % de ses objectifs en termes de prestations (508 actions au lieu de 500) avec une utilisation budgétaire de 293.017 € au lieu de 304.800 € (coût des 508 actions à 600 €/action).

¹ Les logiciels Auditsite® et Auditsol® permettent la cotation et la mise en priorité des actions d'études et/ou de réhabilitation pour les décharges et sites industriels.

Activité 1.2. Historiques des activités sur les sites potentiellement pollués, décharges, sites industriels et autres

Les historiques constituent un maillon essentiel de la chaîne des valeurs de SPAQuE.

Représentation graphique de l'activité 1.2. "Historiques des activités sur les sites potentiellement pollués, décharges, sites industriels et autres"



Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE, revu en fonction de l'évolution du métier, était de réaliser 15 sites pour 210.000 €, soit 14.000 €/site.

SPAQuE a réalisé 93 % de ses objectifs en termes de prestations (14 sites au lieu de 15 sites) avec une utilisation budgétaire de 199.892 € au lieu de 196.000 € (coût des 14 sites à 14.000 €/site).

Cela représente une moins-value équivalant à 3.892 €.

L'évolution du métier consiste notamment à relocaliser sur plan les anciennes fondations, et cela pour toutes les périodes d'activité et d'inactivité du site étudié. Ces informations améliorent grandement la gestion des excavations en cours de chantier, conduisant ainsi à une diminution de leur coût. Le rapport "coût/efficacité" de la chaîne des valeurs ne peut qu'en être amélioré.

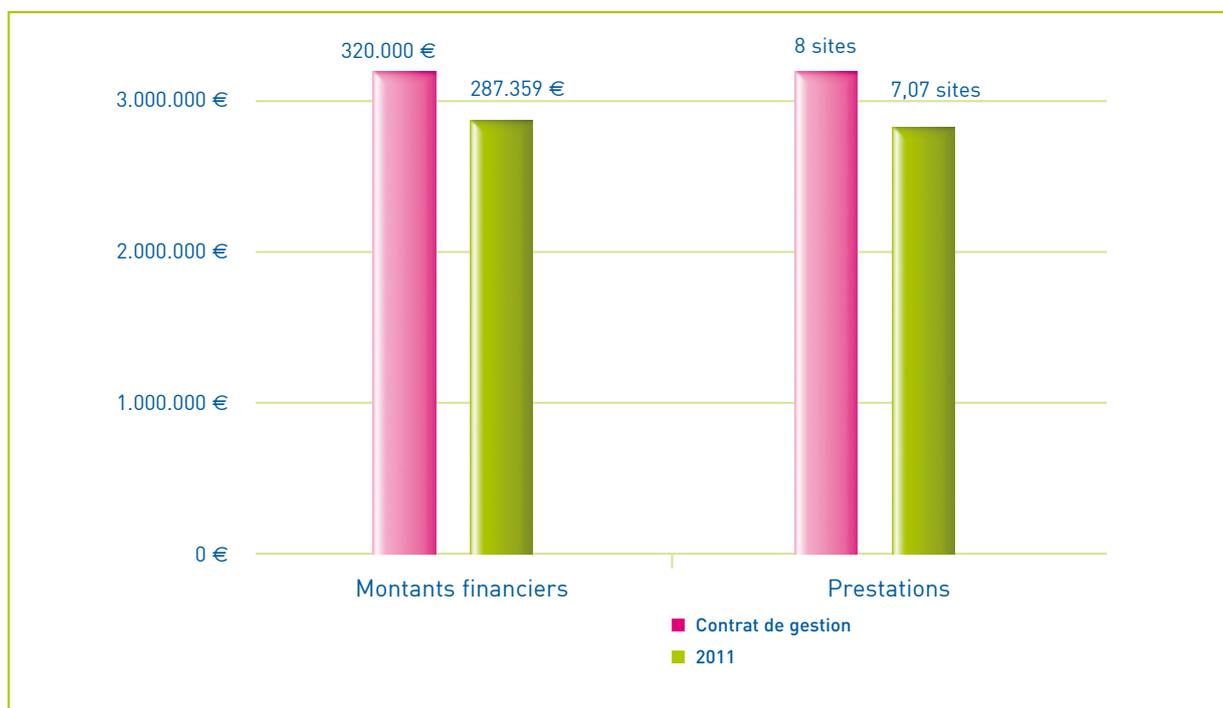
Activité 1.3. Investigations d'orientation des sites potentiellement pollués, décharges, sites industriels et autres

Après l'inventaire et les historiques des sites, SPAQuE a mis en œuvre, depuis plusieurs années, une étape plus technique appelée "investigations d'orientation", visant à acquérir un minimum d'informations analytiques concernant le niveau de contamination d'un site.

Sur la base des cinq étapes composant ces investigations (plan d'échantillonnage, prélèvements, étude des risques, cote Auditsol® ou Auditsite® et note d'état des connaissances), on peut comparer la réalisation avec les objectifs fixés. Vu l'évolution de la définition de cette activité, il est difficile de la comparer avec les années antérieures.

La comparaison des cinq derniers exercices n'est pas représentative, puisque cette activité était précédemment regroupée avec l'activité 1.1. "Inventaire des sites potentiellement pollués et du cadastre des sols en Wallonie".

Représentation graphique de l'activité 1.3.
"Investigations d'orientation des sites potentiellement pollués, décharges, sites industriels et autres"



Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE, revu en fonction de l'évolution du métier, était de réaliser 8 sites pour 320.000 €, soit 40.000 €/site. SPAQuE a réalisé 88 % de ses objectifs en termes de prestations (7,07 sites au lieu de 8 sites) avec une utilisation budgétaire de 287.359 € au lieu de 282.857 € (coût des 7,07 sites à 40.000 €/site).

Cela représente une moins-value équivalant à 4.502 €.

Activité 1.4. Investigations des caractérisations environnementale et urbanistique

Les sites dont la pollution est avérée au terme des investigations d'orientation sont engagés dans une phase d'identification de leurs impacts, appelée "caractérisations environnementale et urbanistique".

Représentation graphique de l'activité 1.4.
"Investigations des caractérisations environnementale et urbanistique"



Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE, revu en fonction de l'évolution du métier, était de réaliser 8 sites pour 1.000.000 €, soit 125.000 €/site.

SPAQuE a réalisé 165 % de ses objectifs en termes de prestations (13,2 sites au lieu de 8 sites) avec une utilisation budgétaire de 1.410.445 € au lieu de 1.650.000 € (coût des 13,2 sites à 125.000 €/site).

Cela représente une plus-value équivalant à 239.555 €.

Activité 1.5. Liste des sites prioritaires

Cette activité a pour objectif d'établir une liste de sites à réhabiliter prioritairement.

Activité 1.5. "Liste des sites prioritaires" Activité forfaitaire

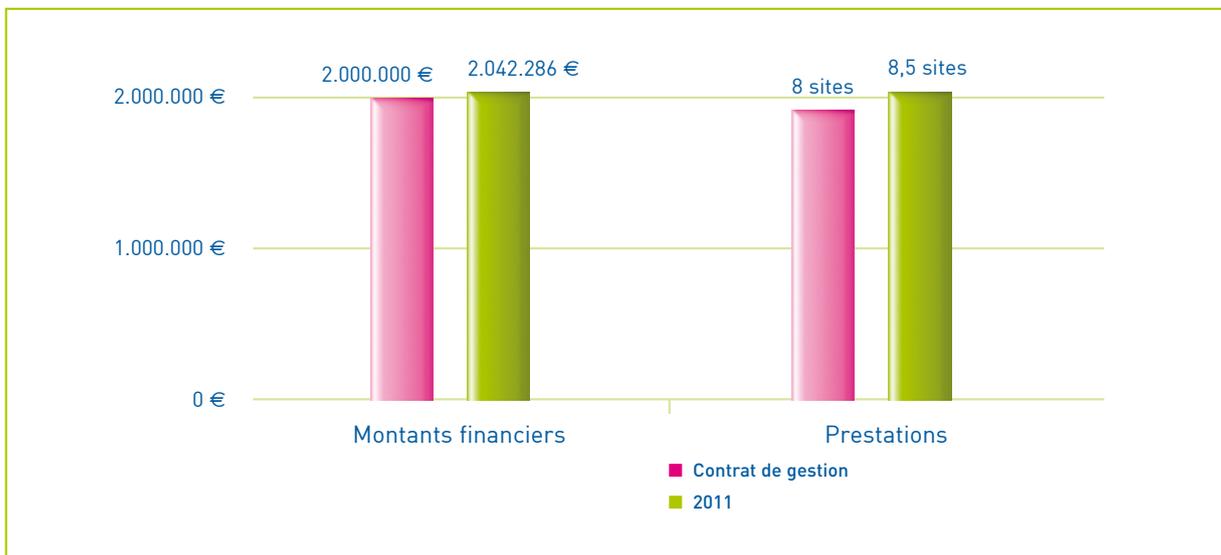
Budget du contrat de gestion	Montant dépensé
5.000 €	2.011 €

Le montant dépensé résulte de la réalisation du dossier d'introduction de 43 sites dans la programmation du Plan Marshall 2.Vert.

Activité 1.6. Volumétries

Cette étape de la chaîne des valeurs consiste en la délimitation des pollutions recensées au terme de l'étape des caractérisations, en la réalisation d'une étude simplifiée des risques et en l'estimation volumétrique des zones de pollution.

Représentation graphique de l'activité 1.6. "Volumétries"



Comme annoncé dans le dernier rapport d'évaluation, cette activité est valorisée pour la première fois cette année. L'objectif que SPAQuE s'était fixé était de réaliser 8 sites pour 2.000.000 €, soit 250.000 €/site.

SPAQuE a réalisé 106 % de ses objectifs en termes de prestations (8,5 sites au lieu de 8 sites) avec une utilisation budgétaire de 2.042.286 € au lieu de 2.125.000 € (coût des 8,5 sites à 250.000 €/site). Cela représente une plus-value équivalant à 82.714 €.

Activité 1.7. Gestion de la qualité de l'environnement et de la santé

"Campagne riverains"

- Gestion administrative (courrier au bourgmestre) ;
- Communication des résultats aux riverains (envoi des résultats au bourgmestre et aux riverains).

Pour mener des investigations en zone riveraine, SPAQuE établit un plan d'échantillonnage spécifique. Les habitants concernés sont ensuite sollicités afin d'autoriser les prélèvements dans leurs jardin et maison (sol, légumes, air intérieur, air extérieur, gaz du sol, eaux souterraines).

Les résultats d'analyse des mesures effectuées permettent de calculer le risque pour la santé humaine, c'est-à-dire le niveau d'exposition externe.

Si ce risque dépasse la norme, SPAQuE réunit un collège multidisciplinaire d'experts. Ce groupe est actuellement constitué de cinq personnes, médecins et toxicologues, provenant des universités (UCL, ULB, ULg) et de l'institut Bordet.

Le collège des experts examine le dossier présenté par SPAQuE et formule, par écrit, un avis étayé par des recommandations.

Chaque riverain ayant accepté les prélèvements au niveau du domicile reçoit un rapport commenté détaillant les résultats d'analyse. Ce document est exposé oralement lors d'un entretien organisé par le Service de l'étude des impacts des sites pollués sur la santé afin de répondre aux questions du riverain.

Les autorités reçoivent les conclusions synthétiques et anonymisées de cette démarche. Toute personne peut recevoir le dossier de synthèse sur simple demande.

"Etude par biomarqueurs"

- Gestion administrative (courrier aux ministres et au bourgmestre) ;
- Communication des résultats aux riverains (envoi des résultats au bourgmestre et aux riverains).

Lorsque, sur la base des résultats disponibles et, typiquement, au terme de la "campagne riverains", le collège des experts se prononce en faveur de la quantification de l'imprégnation des riverains, une étude par biomarqueurs est réalisée. Il s'agit d'évaluer le niveau d'exposition interne des habitants. Des prélèvements biologiques (sang et urine) sont effectués, sur base volontaire, au sein de la population concernée. Les analyses de laboratoire mesurent les biomarqueurs sensibles et spécifiques des polluants identifiés dans le site étudié par SPAQuE.

Les résultats des analyses biologiques sont soumis au collège des experts et un avis est rédigé. La présence ou l'absence d'un risque pour la santé des riverains y est alors mentionnée.

Les autorités reçoivent les conclusions synthétiques et anonymisées de cette démarche ainsi que l'avis signé par le collège des experts.

Les riverains reçoivent le rapport de synthèse relatif aux résultats des analyses biologiques, rendus anonymes. Toute personne peut recevoir le dossier de synthèse sur simple demande.

En 2011, ces activités forfaitaires ont engendré des dépenses à concurrence de 133.523 €.

Activité 1.8. Surveillance environnementale

Tout site reconnu comme contaminé, qu'il soit à réhabiliter ou non, est suivi scientifiquement. En effet, l'atténuation naturelle de la contamination comme moyen de gestion environnementale est totalement insatisfaisante. Seul un monitoring adapté (surveillance environnementale) permet d'apporter l'assurance d'une gestion maîtrisée de la problématique initialement constatée.

La surveillance environnementale réalise, plusieurs fois par an si nécessaire, des analyses de terrain sur les sites visés par son action, afin d'apporter de manière active les arguments scientifiques permettant d'apprécier dans le temps l'évolution de leur(s) impact(s) sur l'environnement.

Vu la surcharge de travail au niveau du Plan Marshall 1 et du financement FEDER, il n'y a pas eu de campagnes de prélèvements ni d'analyses en 2011. Toutefois, les coûts de l'activité s'expliquent par l'intervention d'urgence réalisée sur le site de Warichaix-La Favarge.

Des campagnes de prélèvements sont prévues en 2012.

Activité 1.9. Planification

Le 27 mai 2004, un arrêté a été adopté par le Gouvernement wallon fixant les délais relatifs à l'établissement de l'avant-projet de plan des C.E.T. Au 1^{er} novembre 2004, la société SPAQuE avait réceptionné 45 propositions de sites pour l'enfouissement des déchets inertes. En novembre 2005, l'application d'une procédure objective reposant sur une analyse multicritère a permis d'établir un avant-projet de plan des C.E.T.

Activité 1.9. "Planification" Activité forfaitaire

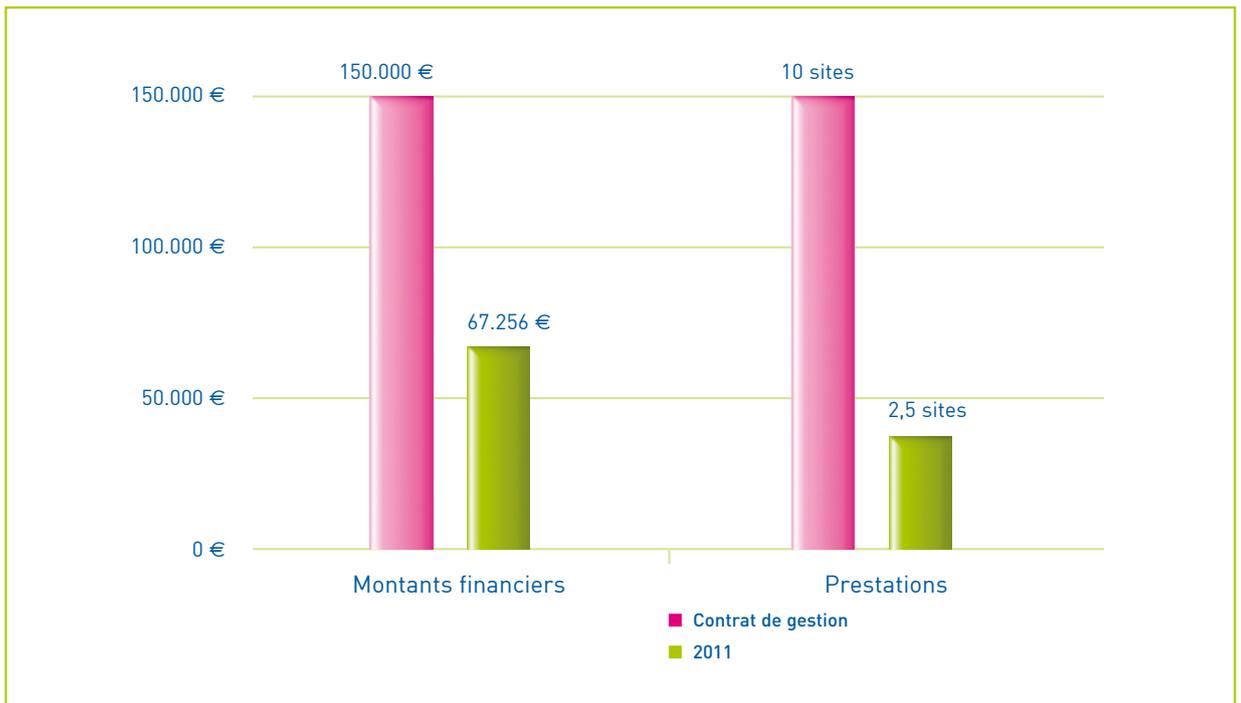
Budget du contrat de gestion	Montant dépensé
60.000 €	0 €

Activité 2.2.1. Evaluations des risques potentiels et existants

Une évaluation des risques a été réalisée pour la zone riveraine du site UCB, sur la base des résultats des campagnes de mesures dans les sols, les eaux, l'air intérieur des maisons, les légumes.

Une évaluation des risques pour la santé humaine a été réalisée sur le site "Felon-Lange" dans le cadre des activités de fouilles des archéologues.

Représentation graphique de l'activité 2.2.1. "Evaluations des risques potentiels et existants"



Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE était de réaliser 10 sites pour 150.000 €, soit 15.000 €/site. L'année prochaine, les critères d'évaluation seront adaptés en fonction de l'évolution du métier.

SPAQuE a réalisé 25 % de ses objectifs en termes de prestations (2,5 sites au lieu de 10 sites) avec une utilisation budgétaire de 67.256 € au lieu de 37.500 € (coût de 2,5 sites à 15.000 €/site).

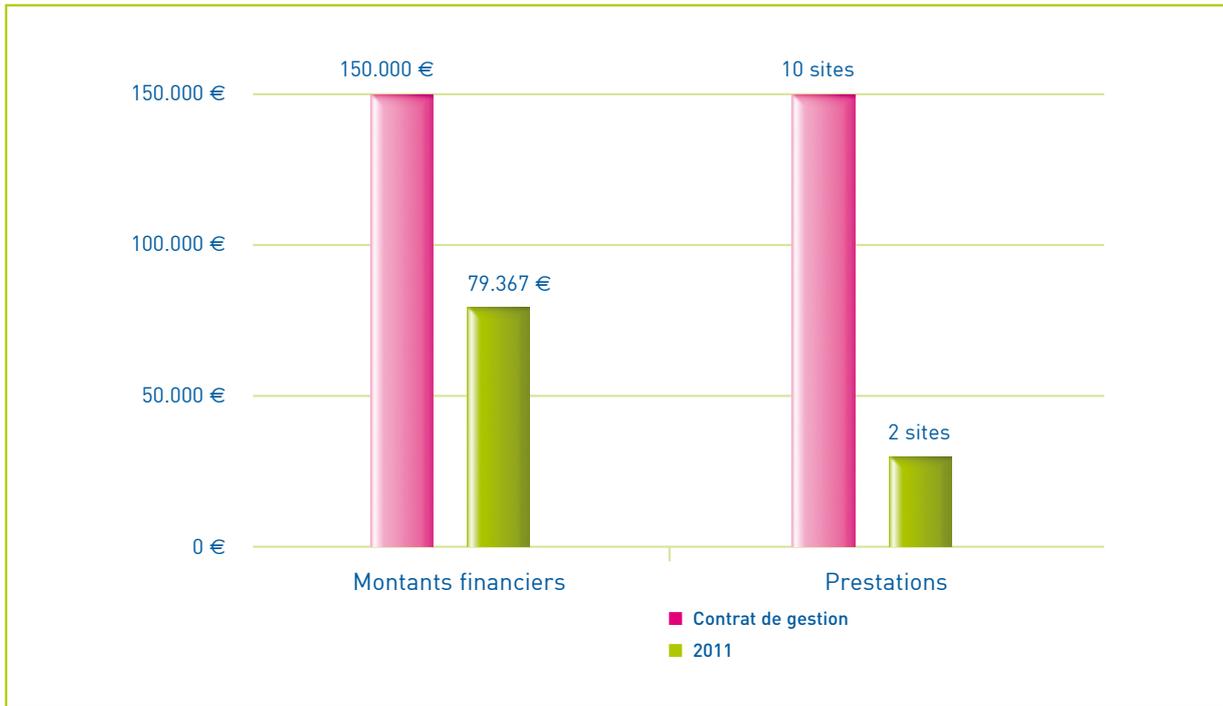
Cela représente une moins-value équivalant à 29.756 €.

En 2011, l'opportunité de réaliser des évaluations des risques potentiels et existants s'est peu présentée. Pour rappel, cette activité ne reprend pas les évaluations des risques réalisées dans le cadre de la détermination des objectifs de réhabilitation lors des études des faisabilités.

Activité 2.2.2. Evaluation des risques résiduels

À l'issue des travaux de réhabilitation, une analyse des risques résiduels est réalisée sur la base des concentrations résiduelles dans les sols et les eaux souterraines pour statuer sur la compatibilité du site avec son usage futur.

Représentation graphique de l'activité 2.2.2. "Evaluation des risques résiduels"



Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE était de réaliser 10 sites pour 150.000 €, soit 15.000 €/site.

SPAQuE a réalisé 20 % de ses objectifs en termes de prestations (2 sites au lieu de 10 sites) avec une utilisation budgétaire de 79.367 € au lieu de 30.000 € (coût des 2 sites à 15.000 €/site).

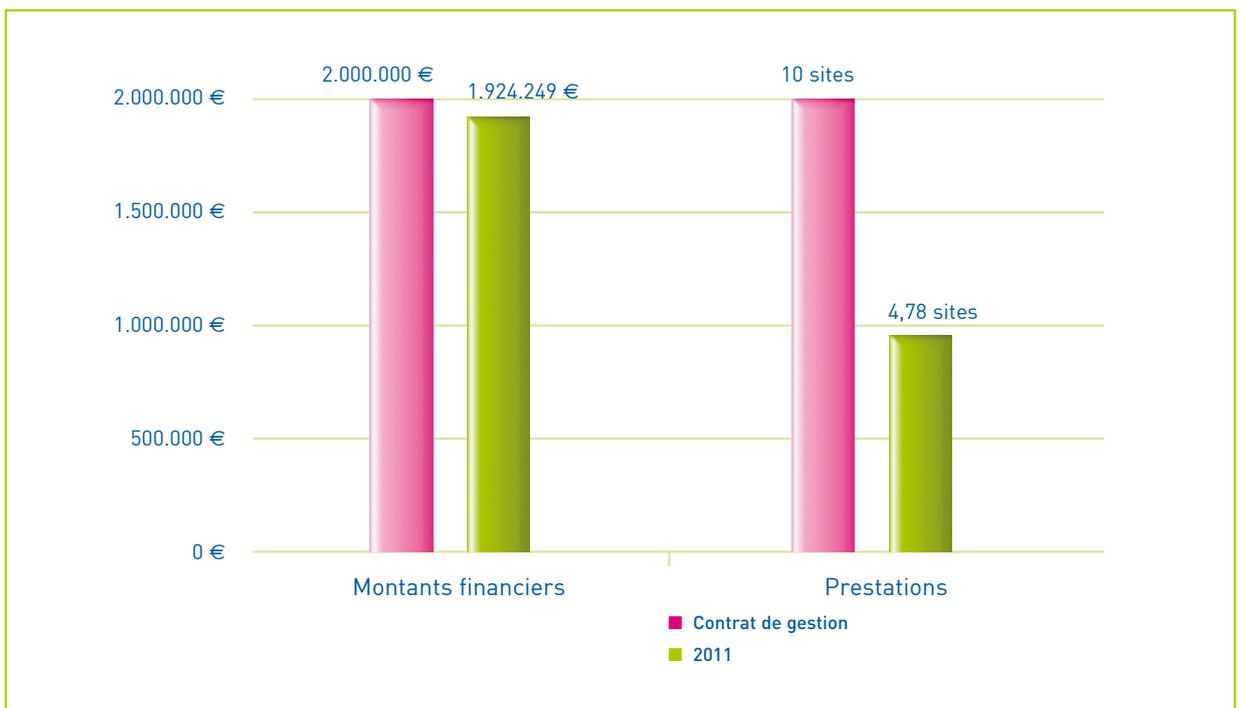
Cela représente une moins-value équivalant à 49.367 €.

Durant l'année 2011, les nombreuses évaluations des risques réalisées dans le cadre de la détermination des objectifs de réhabilitation ainsi que l'étude Pollusol 2 expliquent le déficit d'évaluations des risques résiduels.

Activité 2.3. Etudes des faisabilités économique, technique et urbanistique des sites pollués

L'objectif de cette étape est de déterminer la combinaison de techniques de réhabilitation la plus appropriée au site étudié en définissant ses possibilités d'application concrète, dans la gestion des sols, des eaux et des gaz. Cette étape de la chaîne des valeurs est la première activité de "reconstruction" d'une nouvelle existence des sites. Le projet de réhabilitation d'un site est le résultat de la comparaison de l'étude des faisabilités économique, technique et urbanistique en fonction de plusieurs scénarios d'aménagement des sols, auxquels est liée une étude de risques destinée à définir les objectifs de réhabilitation.

Représentation graphique de l'activité 2.3.
"Etudes des faisabilités économique, technique et urbanistique des sites pollués"



Une réflexion est en cours sur la répartition des coûts spécifiques aux différents aspects des études des faisabilités, ainsi que la redéfinition des activités qui les composent.

Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE, revu en fonction de l'évolution du métier, était de réaliser 10 sites pour 2.000.000 €, soit 200.000 €/site. SPAQuE a réalisé 48 % de ses objectifs en termes de prestations (4,78 sites au lieu de 10 sites) avec une utilisation budgétaire de 1.924.249 € au lieu de 956.000 € (coût des 4,78 sites à 200.000 €/site).

Cela représente une moins-value équivalant à 968.249 €.

Durant l'année 2011, le lancement et la réalisation d'études des faisabilités de sites à problématiques complexes nécessitant des campagnes d'investigations multiples et d'envergure (notamment UCB, CODAMI, Sclaigineaux), ainsi que la réalisation de compléments d'études des faisabilités nécessaires à la suite d'une évolution dans le contexte de certains sites (Forges et laminoirs de Jemappes, Goudronnerie Robert), expliquent le nombre de sites réalisés et l'augmentation des coûts.

Activité 2.4. Energies renouvelables, lutte contre le réchauffement climatique

L'objectif de cette activité est d'assurer au sein de la société SPAQuE la mise en œuvre et l'entretien d'un maximum de connaissances technologiques dans le domaine des énergies renouvelables. Le calcul est effectué en additionnant les mégawatts-heure électriques produits avec l'équivalent d'énergie correspondant à la quantité de colza utilisée en lieu et place du gasoil, par la majorité de nos véhicules de terrain.

ETUDE ECONOMIQUE DE VALORISATION ENERGETIQUE

L'étude des faisabilités d'une centrale hydroélectrique a été réalisée sur le site "Acieries Allard" et va déboucher sur la rédaction d'un cahier des charges et des documents de demande de permis.

Les études et démarches pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque à SAFEA et d'un parc éolien à Carcoke se sont poursuivies durant l'année 2011.

COGENERATION

SITE D'ANTON

La production de biogaz de l'ancienne décharge du site d'Anton à Andenne étant dans sa phase décroissante, la quantité de biogaz disponible pour le module de cogénération n'est plus aussi importante qu'auparavant. Le moteur de 308 kW a permis de livrer sur le réseau 557 MWh d'électricité en 2011, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 159 ménages¹.

La récupération de l'énergie thermique a été utilisée pour le chauffage de l'eau sanitaire et des locaux d'un institut situé à proximité du site. La production de chaleur s'est élevée à 424 MWh en 2011, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 17 ménages².

SITE DES ISNES

L'installation mise en place en 2004 sur le site des Isnes à Gembloux et qui permet de valoriser le gaz de décharge par génération d'électricité et de chaleur se compose de deux turbines de 30 kW chacune.

Ces turbines ont permis de livrer sur le réseau 85 MWh d'électricité en 2011, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 24 ménages.

De même, la récupération de l'énergie thermique a été utilisée pour le chauffage des locaux et des lixiviats de la station d'épuration sur le site. La production de chaleur s'est élevée à 179 MWh en 2011, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 7 ménages.

BIOCARBURANT

La société SPAQuE a poursuivi ses recherches en matière de biocarburant et a équipé la majorité des véhicules de terrain d'un kit de bicarburation (de marque Elsbett) qui leur permet de rouler indifféremment à l'huile de colza pure ou au diesel.

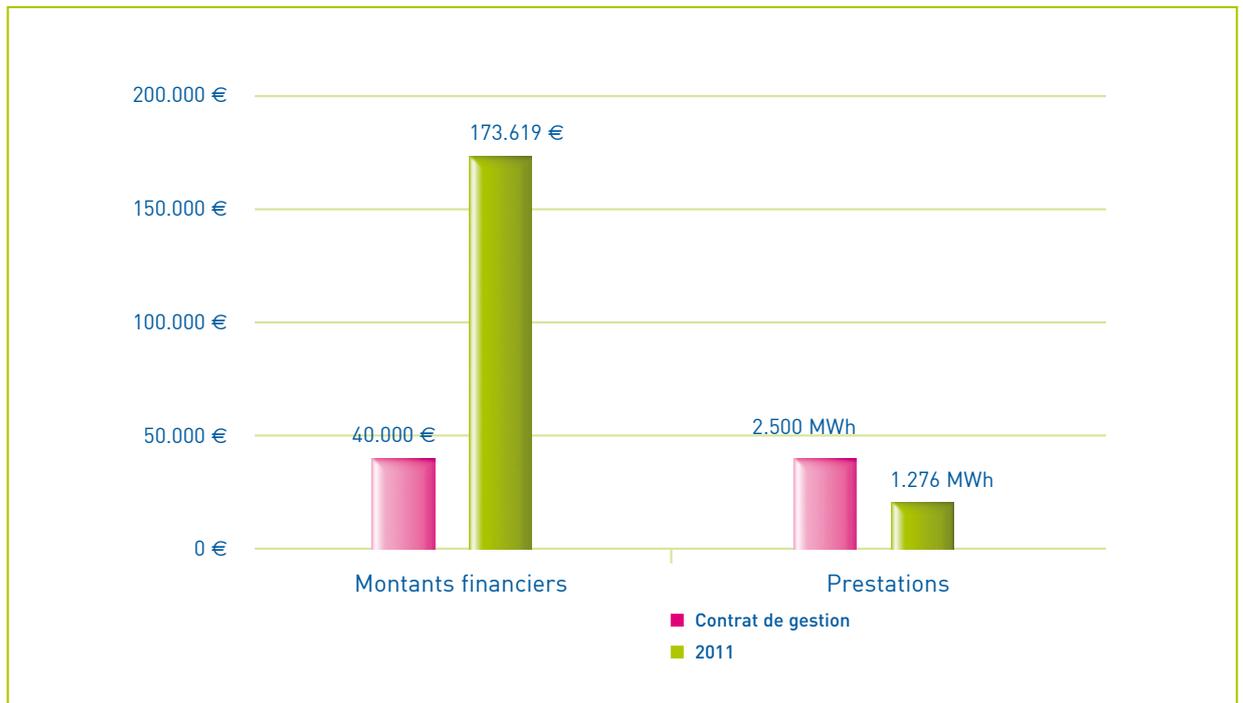
Le gasoil consommé en 2011 par ces véhicules a diminué de 3.142 litres remplacés par autant d'huile de colza, soit un équivalent de 29.849 kWh³.

¹ En se basant sur une consommation de 3.500 kWh, consommation moyenne annuelle de tous les clients résidentiels wallons disposant exclusivement d'un tarif normal.

² La consommation annuelle moyenne d'un ménage wallon est de 24.000 kWh.

³ En se basant sur une valeur énergétique de 9,5 kWh/l d'huile de colza.

Représentation graphique de l'activité 2.4.
 "Energies renouvelables, lutte contre le réchauffement climatique"



Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE était d'atteindre 2.500 MWh pour 40.000 €, soit 16 €/MWh.

SPAQuE a réalisé 51 % de ses objectifs en termes de prestations (1.276 MWh au lieu de 2.500 MWh) avec une utilisation budgétaire de 173.619 € au lieu de 20.416 € (coût des 1.276 MWh à 16 €/MWh).

Cela représente une moins-value équivalant à 153.203 €.

Activité 3.1. Travaux de réhabilitation, d'équipement, de postgestion et d'aménagement du sol des décharges, sites industriels et autres

A ce stade du processus, il s'agit ici de mettre en œuvre sur le terrain les travaux de réhabilitation définis au cours de l'étude des faisabilités économique, technique et urbanistique.

L'évaluation de l'activité de réhabilitation a changé à plusieurs reprises ces dernières années en raison de la difficulté d'évaluer les surfaces en cours de réhabilitation.

Cette année, les objectifs ont été fixés en termes de surface à réhabiliter. N'est prise en compte que la surface effectivement réhabilitée. En cours de chantier, pour éviter tout risque de surévaluation, cette surface est limitée à 90 % de la surface estimée au terme des études des faisabilités.

Les surfaces prises en compte pour l'évaluation sont calculées au prorata du nombre de délivrables, conformément au plan d'entreprise. Ce nombre est variable en fonction du nombre d'étapes à réaliser pour la réhabilitation totale du site.

LES SITES FAISANT L'OBJET DE TRAVAUX DE POSTGESTION

Les sites qui font l'objet de travaux de postgestion sont valorisés pour un point, pour autant que des dépenses significatives aient été mises en œuvre.

Sont valorisées les actions suivantes :

- demande de prix/publication de l'avis de marché ;
- notification du marché ;
- installation de chantier, annexe du procès-verbal de chantier ;
- procès-verbal de réception provisoire ;
- état des connaissances dans Walsols.

Pour cette activité, l'objectif de SPAQuE était de réaliser 50.000 m² pour 5.900.000 €, soit 118 €/m². SPAQuE a réalisé 1.140 % de ses objectifs en termes de prestations (570.290 m² au lieu de 50.000 m²) avec une utilisation budgétaire de 53.553.691 € au lieu de 67.294.183 € (coût des 570.290 m² à 118 €/m²).

Cela représente une plus-value équivalent à 13.740.493 €. A ce stade, le coût moyen de 118 €/m² s'avère correspondre à la réalité.

Représentation graphique de l'activité 3.1. "Travaux de réhabilitation, d'équipement, de postgestion et d'aménagement du sol des décharges, sites industriels et autres"



Activité 3.2. Gestion et maintenance des sites réhabilités

Sept sites font l'objet d'une maintenance permanente. Les systèmes d'épuration des eaux et de gestion des gaz sont ainsi maintenus en état optimal de fonctionnement.

Activité 3.2. "Gestion et maintenance des sites réhabilités" Objectifs à atteindre en fonction du contrat de services

En termes de prestations	5 sites
En termes de montants financiers	1.000.000 €

Activité 3.2. "Gestion et maintenance des sites réhabilités" Prestations réalisées

En termes de prestations	7 sites
En termes de montants financiers	1.419.606 €



A Bressoux, SPAQuE mène les investigations d'orientation et des caractérisations des sols et des eaux sur le site "Cour aux marchandises SNCB" qui permettront d'identifier les polluants et de déterminer leur volumétrie. C'est sur ce site que doivent être implantés les ateliers du futur tram liégeois. A l'issue de l'étude des faisabilités, qui déterminera les techniques de réhabilitation du site en fonction de son affectation future, SPAQuE pourra entamer le chantier d'assainissement des sols et, le cas échéant, des eaux.

Les comptes annuels

Bilan après répartition		
(en euros)		
	2011	2010
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISES	23.543.135,98	22.604.738,67
Immobilisations incorporelles	140.366,98	241.858,65
Immobilisations corporelles	5.727.180,13	4.703.791,15
Terrains et constructions	4.321.673,35	3.265.782,14
Installations, machines et outillages	28.117,18	40.245,88
Mobilier et matériel roulant	895.281,87	814.479,32
Autres immobilisations corporelles	482.107,73	583.283,81
Immobilisations financières	17.675.588,87	17.659.088,87
Entreprises liées	15.400.000,00	15.375.000,00
Participations	375.000,00	375.000,00
Créances	15.025.000,00	15.000.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2.118.200,00	2.126.700,00
Participations	2.118.200,00	2.126.700,00
Autres immobilisations financières	157.388,87	157.388,87
Actions et parts	74.987,33	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	82.401,54	82.401,54
ACTIFS CIRCULANTS	423.359.976,87	445.064.458,04
Stocks et commandes en cours d'exécution	39.833,33	
Stocks	39.833,33	
Immeubles destinés à la vente	39.833,33	
Créances à un an au plus	72.829.735,03	52.957.237,58
Créances commerciales	26.446.863,12	15.154.768,98
Autres créances	46.382.871,91	37.802.468,60
Valeurs disponibles	105.784.950,00	149.759.191,37
Comptes de régularisation	244.705.458,51	242.348.029,09
TOTAL DE L'ACTIF	446.903.112,85	467.669.196,71

Bilan après répartition

(en euros)

	2011	2010
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	59.931.875,91	46.406.811,42
Capital	75.000.001,00	75.000.000,00
Capital souscrit	75.000.001,00	75.000.000,00
Réserves	125.000,00	125.000,00
Réserve légale	125.000,00	125.000,00
Bénéfice (perte) reporté(e)	-15.193.125,09	- 28.718.188,58
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	165.331.288,91	219.587.408,53
Provisions pour risques et charges	165.331.288,91	219.587.408,53
Autres risques et charges	165.331.288,91	219.587.408,53
DETTES	221.639.948,03	201.674.976,76
Dettes à plus d'un an	161.969.966,26	163.533.130,91
Dettes financières	161.969.966,26	163.533.130,91
Emprunts subordonnés	743.680,57	743.680,57
Autres emprunts	161.226.285,69	162.789.450,34
Dettes à un an au plus	54.376.525,20	36.120.605,91
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.563.164,65	1.507.237,78
Dettes financières	38.268.744,07	27.161.773,06
Autres emprunts	38.268.744,07	27.161.773,06
Dettes commerciales	10.629.665,49	5.463.164,08
Fournisseurs	10.629.665,49	5.463.164,08
Acomptes reçus sur commande	1.400.000,00	
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.396.652,50	1.860.064,50
Impôts	1.295.961,81	724.012,16
Rémunérations et charges sociales	1.100.690,69	1.136.052,34
Autres dettes	118.298,49	128.366,49
Comptes de régularisation	5.293.456,57	2.021.239,94
TOTAL DU PASSIF	446.903.112,85	467.669.196,71

Compte de résultats

(en euros)

	2011	2010
VENTES ET PRESTATIONS	29.169.659,05	19.809.990,13
Chiffre d'affaires	26.156.009,38	18.597.556,79
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	39.833,33	
Autres produits d'exploitation	2.973.816,34	1.212.433,34
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	- 14.476.547,45	- 7.200.103,66
Approvisionnements et marchandises	- 48.192.015,66	- 30.456.810,77
Achats	- 48.192.015,66	- 30.447.845,10
Stocks : réduction (augment.)		- 8.965,67
Services et biens divers	- 4.616.247,16	- 3.053.918,01
Rémunérations, charges sociales et pensions	- 8.342.821,58	- 7.853.855,76
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 649.148,21	- 589.445,92
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	54.256.119,62	39.993.546,74
Autres charges d'exploitation	- 6.930.750,16	- 5.239.619,94
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	14.693.111,60	12.609.886,47
PRODUITS FINANCIERS	4.000.159,97	263.193,33
Produits des immobilisations financières		19.440,00
Produits des actifs circulants	136.389,80	243.743,32
Autres produits financiers	3.863.770,17	10,01
CHARGES FINANCIERES	- 4.964.528,24	- 4.196.424,32
Charge des dettes	- 3.329.972,14	- 2.640.958,32
Autres charges financières	- 1.634.556,10	- 1.555.466,00
BENEFICE (PERTE) COURANT(E) AVANT IMPOTS	13.728.743,33	8.676.655,48

Compte de résultats

(en euros)

	2011	2010
PRODUITS EXCEPTIONNELS	32.995,30	26.312,11
Autres produits exceptionnels	32.995,30	26.312,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 236.675,14	- 8.768,68
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 189.777,85	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	- 8.500,00	
Autres charges exceptionnelles	- 38.397,29	- 8.768,68
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	13.525.063,49	8.694.198,91
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	13.525.063,49	8.694.198,91

Affectations et prélèvements

(en euros)

	2011	2010
BENEFICE (PERTE) A AFFECTER	- 15.193.125,09	- 28.718.188,58
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	13.525.063,49	8.694.198,91
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent	- 28.718.188,58	- 37.412.387,49
BENEFICE (PERTE) A REPORTER	- 15.193.125,09	- 28.718.188,58

Comptes d'ordre

(en euros)

A L'ACTIF**ACTIFS IMMOBILISES****IV. Immobilisations financières**

1. Convention Missions déléguées 14 octobre 1992

SITRAD SC

6.197,34

TRADECOWALL SC

99.157,41

105.354,75

2. Missions Centres fixes de recyclage

Souscriptions

Cap. non appelé

RECYNAM SA

267.725,01

66.931,25

200.793,76

RECYLIEGE SA

100.400,00

-

100.400,00

VALOREM SA

186.663,82

-

186.663,82

RECYMEX SA

248.885,10

-

248.885,10

RECYHOC SA

497.770,20

-

497.770,20

1.301.444,13

66.931,25

1.234.512,88

ACTIFS CIRCULANTS**VII. B. Autres créances**

Participations à recevoir

2.143.039,53

Région wallonne

101.633,21

1.339.867,63**2.244.672,74****TOTAL DE L'ACTIF****3.584.540,37****AU PASSIF****DETTES****VIII. A. Dettes financières - Conventions**

Convention participations

114.031,02

(14 octobre 1992)

Convention participations recyclage

1.234.512,88

(capital libéré)

Convention participations recyclage

2.235.996,47

(solde disponible)

3.584.540,37**TOTAL DU PASSIF****3.584.540,37**

An aerial photograph showing a newly paved, light-colored road that curves through a large, cleared area of brown earth. The cleared area has visible tire tracks and some sparse vegetation. In the background, there is a dense line of green trees. Several streetlights are visible along the road. A drainage grate is located on the left side of the road in the foreground.

SPAQuE a terminé la réhabilitation du site "Papeterie Godin" situé sur le territoire de la commune de Marchin. Cette réhabilitation a été financée grâce aux fonds européens FEDER. D'une superficie de 3,99 hectares, ce site – propriété de SPAQuE et de SPI+ – est destiné à accueillir, dans le courant de l'année 2013, un zoning pour TPE (Très petites entreprises). La zone SPI+ étant déjà équipée, SPAQuE équipera sa zone, en collaboration avec SPI+ et cette dernière commercialisera l'ensemble.

Le Rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut mon opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve de comptes annuels et paragraphe explicatif

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique (arrêté royal du 30 janvier 2001), dont le total du bilan s'élève à € 446.903.112,85 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 13.525.063,49.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de mon contrôle. J'ai effectué mon contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Ces normes de révision requièrent que mon contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, j'ai tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

J'ai obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société l'ensemble des explications et informations requises pour mon contrôle. J'ai examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. J'ai évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de mon opinion.

A mon avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, j'attire l'attention sur le rapport de gestion qui indique que les opérations de réhabilitation confiées à la SPAQuE dans le cadre du « Plan Marshall » reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

L'équilibre général des opérations nécessite que la Région wallonne dégage périodiquement les montants nécessaires pour permettre à la SPAQuE de faire face à ses engagements.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Ma responsabilité est d'inclure dans mon rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- le rapport de gestion traite les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Je peux néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont j'ai eu connaissance dans le cadre de mon mandat ;
- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

J'attire l'attention sur le fait que, compte tenu de la situation particulière engendrée par le mécanisme de financement alternatif lié au « Plan Marshall », un poste « capital différé – Plan Marshall » pour un montant de € 244.653.218,34 repris sous la rubrique « comptes de régularisation » à l'actif. Ce poste neutralise une provision de € 158.935.628,91 constituée en vue de tenir compte des obligations de la SPAQuE inhérentes aux travaux de réhabilitation inscrits dans le « Plan Marshall » ;

- je n'ai pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



Le 1^{er} juin 2012
Francis Wilmet
Commissaire

A photograph showing a landscape of a landfill site. In the foreground, there is a large, messy pile of discarded plastic waste, including clear plastic bottles, yellow and orange plastic bags, and other debris. The ground is sandy and overgrown with green weeds. In the middle ground, there is a metal railing or fence. The background shows a grassy hillside with several wind turbines under a clear blue sky.

En 2011, le Gouvernement wallon a confié à SPAQuE la réhabilitation du site "Champ des 7 ânes" à Froidchapelle. Il s'agit du Centre d'enfouissement technique (CET) d'Erpion exploité par l'intercommunale Intersud depuis 1979. SPAQuE est chargée de l'ensemble de la réhabilitation et de la postgestion.



Situé le long de la Sambre, à Couillet (Charleroi), le site "Cockerill Sambre II" s'étend sur 43,7 hectares. SPAQuE y a mené des investigations des caractérisations, jusqu'à une profondeur de 12 mètres en certains endroits. Elles ont permis d'établir la présence sur ce site de nombreuses zones de contamination tant dans les sols que dans les eaux souterraines. Dans la zone concernée par la première étape de la réhabilitation lancée en 2011, globalement le centre et l'est du site, douze noyaux de pollution et zones de produits purs ont été identifiés et traités.

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL nv, Bruxelles - Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60358543_Spaque_EMAS_2012**, du 18 juin 2012, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental, a conclu:

- que l'analyse environnementale, la politique environnementale, le système de management environnementale, les procédures d'audit et leur mise en œuvre de:

SPAQUE SA

sis à

**Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE
Belgique**

et utilisé pour:

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

- que l'information et les données dans la déclaration environnementale : **DECLARATION ENVIRONNEMENTALE de l'année 2012** datée du 18 juin 2012, sont fiables, crédibles et exactes, et répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 1221/2009.

Numéro de la déclaration: **04 EA 016c**
Date de délivrance: **18 juin 2012**



Pour le vérificateur environnemental:

ir. Paul Olivier
Président de la Commission de Certification





CERTIFICATE

*IQNet and AIB-VINÇOTTE International
hereby certify that the organization*

SPAQUE SA
Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE (Belgium)

for the following field of activities

***Activities regarding inventory, active follow-up, orientation, characterisation and
feasibility studies, carrying out sanitation and rehabilitation of potentially
polluted sites, expert's assessment, education and information with regard to
the environment***

has implemented and maintains a

Management System

which fulfils the requirements of the following standard

ISO 9001:2008

Issued on : 18 June 2012
Validity date : 25 May 2015

Registration Number : BE-03 2030c



Michael Drechsel
President of IQNet

Paul Olivier
Chairman Certification Committee



IQNet Partners*:

AENOR Spain AFNOR Certification France AIB-Vinçotte International Belgium ANCE Mexico APCER Portugal CCC Cyprus
CISQ Italy CQC China CQM China CQS Czech Republic Cro Cert Croatia DQS Holding GmbH Germany DS Denmark
ELOT Greece FCAV Brazil FONDONORMA Venezuela ICONTEC Colombia IMNC Mexico INNORPI Tunisia
Inspecta Certification Finland IRAM Argentina JQA Japan KFQ Korea MSZT Hungary Nemko AS Norway NSAI Ireland
PCBC Poland Quality Austria Austria RR Russia SII Israel SIQ Slovenia SIRIM QAS International Malaysia SQS Switzerland SRAC Romania
TEST St Petersburg Russia TSE Turkey YUQS Serbia

IQNet is represented in the USA by: AFNOR Certification, CISQ, DQS Holding GmbH and NSAI Inc.

* The list of IQNet partners is valid at the time of issue of this certificate. Updated information is available under www.iqnet-certification.com



CERTIFICATE

*IQNet and AIB-VINÇOTTE International
hereby certify that the organization*

SPAQUE SA
Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE (Belgium)

for the following field of activities

Activities regarding inventory, active follow-up, orientation, characterisation and feasibility studies, carrying out sanitation and rehabilitation of potentially polluted sites, expert's assessment, education and information with regard to the environment

has implemented and maintains a

Management System

which fulfils the requirements of the following standard

ISO 14001:2004

Issued on : 18 June 2012

Validity date : 25 May 2015

Registration Number : BE-03 EMS 100c



Michael Drechsel
President of IQNet

Paul Olivier
Chairman Certification Committee



IQNet Partners*:

AENOR Spain AFNOR Certification France AIB-Vinçotte International Belgium ANCE Mexico APCER Portugal CCC Cyprus
CISQ Italy CQC China CQM China CQS Czech Republic Cro Cert Croatia DQS Holding GmbH Germany DS Denmark
ELOT Greece FCAV Brazil FONDONORMA Venezuela ICONTEC Colombia IMNC Mexico INNORPI Tunisia
Inspecta Certification Finland IRAM Argentina JOA Japan KFAQ Korea MSZT Hungary Nemko AS Norway NSAI Ireland
PCBC Poland Quality Austria Austria RR Russia SII Israel SIQ Slovenia SIRIM QAS International Malaysia SQS Switzerland SRAC Romania
TEST St Petersburg Russia TSE Turkey YUQS Serbia

IQNet is represented in the USA by: AFNOR Certification, CISQ, DQS Holding GmbH and NSAI Inc.

* The list of IQNet partners is valid at the time of issue of this certificate. Updated information is available under www.iqnet-certification.com

Editeur responsable :

Philippe Adam, Boulevard d'Avroy, 38/1 à 4000 Liège

Réalisation :

Service de la communication externe et des relations avec la presse

Conception graphique :

Euro Top

Imprimerie :

SNEL

Photos :

SPAQuE sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Deliège)



SPAQuE

Boulevard d'Avroy, 38/1
4000 Liège - Belgique
Tél. +32 (0)4 220 94 11
Fax : +32 (0)4 221 40 43
contact@spaque.be
www.spaque.be